

LES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES,  
**bâisseurs**  
**d'une société**  
**de confiance**

**2022**  
RAPPORT  
ANNUEL

**CNCC**  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

# Somme aie

- 03** Édito
- 05** Chiffres clés

## UNE INSTITUTION EN ACTION

- 10** 2022 en 20 dates
- 12** Une profession pleinement engagée face aux défis de la durabilité
- 16** Communication : une nouvelle campagne nationale jouant sur les préjugés attachés à la profession
- 20** Numérique : au-delà de la transformation, un enjeu de confiance
- 23** Plan Jeunes : la CNCC ouvre grand les portes à la nouvelle génération de commissaires aux comptes
- 26** CRCC : des initiatives tous azimuts en faveur de la confiance

## AU PLUS PRÈS DES PROFESSIONNELS

- 30** Relations H3C-CNCC : poursuite d'un dialogue de confiance
- 31** Formation continue : au service des professionnels, en devenir et en exercice
- 32** Formation initiale : une session 2022 très prometteuse
- 33** Encourager et accompagner les professionnels dans le développement et la diversification de leurs missions
- 34** Une montée en puissance des nouvelles modalités de contrôle
- 35** Soutien CAC, une association au service des commissaires aux comptes les plus impactés par la loi PACTE

## LES TRAVAUX DE LA PROFESSION

- 38** Petites entreprises : dans le contexte post-covid, une alerte sur la fragilisation du tissu économique des petites entreprises
- 40** EIP : 2022, une année tournée vers la durabilité
- 41** La Journée de l'Évaluation fête son 10<sup>e</sup> anniversaire
- 42** Études juridiques : une nouvelle référence pour la nomination et la cessation des fonctions du commissaire aux comptes
- 43** Études comptables : une commission experte pour examiner les nombreuses problématiques sectorielles et éclairer la pratique des professionnels
- 44** Normes et diligences : une doctrine au plus près des besoins des professionnels et des exigences de l'actualité
- 45** Éthique professionnelle : deux nouvelles normes de déontologie
- 46** Les commissaires aux comptes : premier corps de contrôle légal des associations, fondations et fonds de dotation
- 47** La certification des comptes à portée de main des collectivités territoriales
- 48** Banque & Assurance : en route vers l'application de la CSRD
- 50** Aux côtés des commissaires aux comptes face à une actualité dense du secteur agroalimentaire
- 51** International : une année de rayonnement pour les instituts français
- 52** Institut Messine : un pas de côté pour penser les enjeux de transparence et de confiance au cœur des débats économiques et de société



**Yannick Ollivier**  
Président de la CNCC



**Philippe Vincent**  
Vice-président, président de  
la CRCC de Versailles et du  
Centre



**Anne-Laure Chevalier**  
Trésorière



**Kristell Dicharry**  
Membre du Bureau  
et présidente de la CRCC  
Ouest-Atlantique



**André-Paul Bahuon**  
Membre du Bureau



**Nathalie Malicet**  
Membre du Bureau



**Jean-Paul Thill**  
Membre du Bureau



**Isabelle Sapet**  
Membre du Bureau



# Édito

**Yannick Ollivier**  
Président de la CNCC

**2021** *avait été l'année de l'affirmation.*  
**2022** *a été l'année de la **consécration.***

La profession de commissaires aux comptes a su évoluer et se mettre au diapason du marché de la confiance pour répondre à l'ensemble de ses besoins, et notamment de ceux qui sont au cœur du défi de la transition vers une économie durable.

La CNCC a porté ce message avec détermination auprès des parlementaires européens et des Etats membres de l'Union européenne, pour faire reconnaître le commissaire aux comptes comme acteur clé de la vérification des informations sur la durabilité. Grâce au soutien du ministère de la Justice et du ministère de l'Economie, elle a été entendue. La CSRD publiée le 17 décembre 2022 au Journal officiel de l'Union européenne a placé la profession au cœur du dispositif en lui confiant la mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité.

C'est un moment historique pour notre profession. Nos consœurs et nos confrères l'ont bien compris, comme en témoigne leur présence massive à l'occasion des 33<sup>e</sup> Assises nationales de la profession. Véritable point d'orgue de l'année, honoré par la présence du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, ces Assises ont connu une fréquentation inédite, rassemblant plus d'un millier de commissaires aux comptes autour du thème de la durabilité.

Au-delà de l'évènement lui-même, ce succès témoigne de la mobilisation et de l'excellente dynamique de notre profession, dans tous les domaines.

Les données de la 2<sup>ème</sup> édition du Baromètre de la CNCC, rendez-vous attendu par la profession et ses parties prenantes, en font la démonstration. Grâce à la mobilisation de la profession au plus juste des besoins des entreprises en-dessous des seuils de certification, nous avons pu limiter la fragilisation de la sécurité économique en lien avec le recul continu du commissariat aux comptes dans ce tissu d'entreprises, fragilisation sur laquelle la CNCC ne cesse d'alerter.

La profession a également su prendre le tournant des nouvelles missions. Cela ressort aussi clairement de notre baromètre annuel : les commissaires aux comptes sont de plus en plus nombreux à effectuer des missions de diagnostics et d'attestations.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, le Bureau de la CNCC a pris la décision en 2022 de rendre tous les outils développés par la Compagnie accessibles gratuitement. En actant cette gratuité, le Bureau a voulu faciliter le développement de l'offre de missions de tous les cabinets ainsi que leur transition numérique.

Le numérique constitue en effet, aux côtés de la durabilité, un pilier stratégique de la confiance au sein de l'économie, et donc de croissance pour la profession. C'est pourquoi la CNCC a institué une journée annuelle de la confiance numérique, destinée tout à la fois à présenter les nouveaux outils conçus par la Compagnie nationale et à réfléchir aux apports du numérique à l'exercice de la profession. La première édition de cette journée s'est tenue le 22 mars 2022 dans un lieu emblématique, berceau de nombreuses start-up, Station F.

Profession en pleine mutation, profession qui a de l'ambition et de l'envie, les commissaires aux comptes montrent aujourd'hui un nouveau visage, que la CNCC a voulu présenter dans une campagne nationale de communication, une campagne de rupture, audacieuse, assumant un ton décalé pour mieux convaincre sa cible. Son volet affichage notamment, reprend à son compte certains préjugés attachés à la profession, avec humour, pour mieux interpeler les dirigeants d'entreprise avant de les porter vers un message résolument positif.

Assurer la visibilité de la profession et mieux faire connaître le commissaire aux comptes et ses missions auprès de nos parties prenantes est un des piliers de l'action de la CNCC. En tant qu'instance représentative, c'est même une de ses missions essentielles.

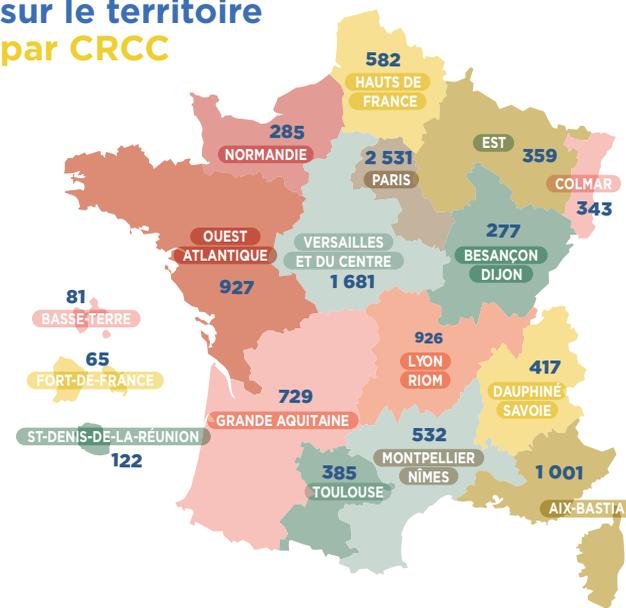
Institution au service des consœurs et des confrères et au service du rayonnement de notre profession, elle en a une autre :

**œuvrer au renforcement de l'attractivité, au développement des compétences et à la satisfaction du besoin de ressources au sein de nos cabinets, quelle que soit leur taille.**

Dans le prolongement de ce que nous avons engagé en 2022, ces axes structureront les actions de la CNCC en 2023, pour permettre à la profession de jouer pleinement le rôle de bâtisseur d'une société de confiance qui est le sien.

# La profession en chiffres

## Répartition des commissaires aux comptes sur le territoire par CRCC



## Âge moyen des CAC par année

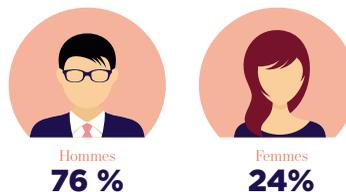
Chiffres de février 2023



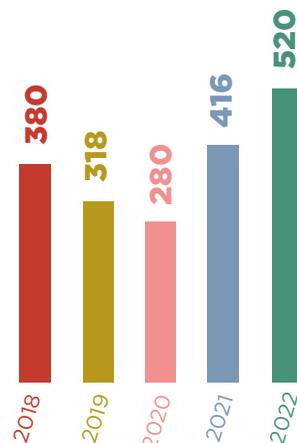
# 11 243

Commissaires aux comptes personnes physiques

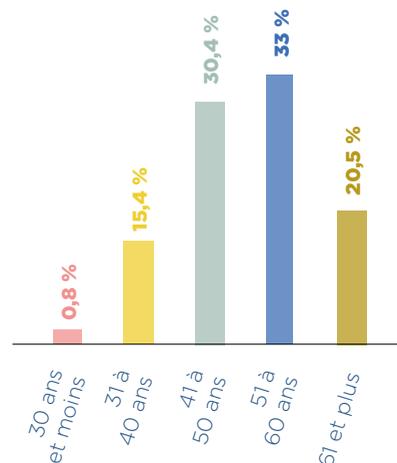
## Répartition par genre



## Nouveaux inscrits par année

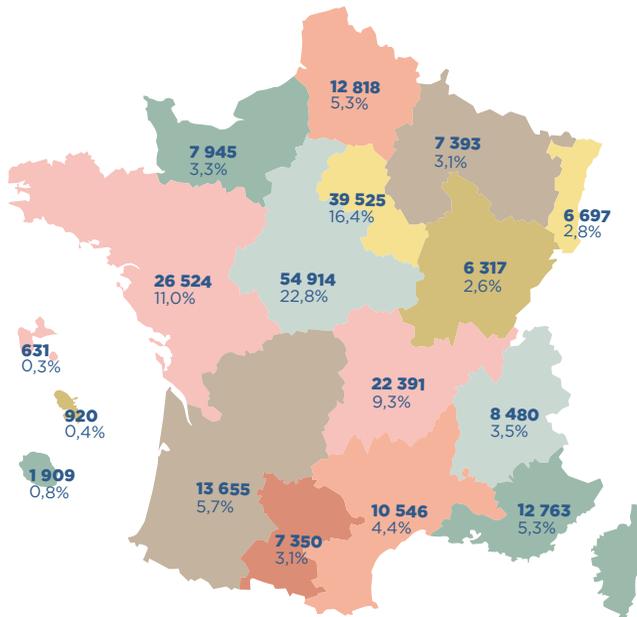


## Nombre de CAC par tranche d'âge



240 778  
mandats

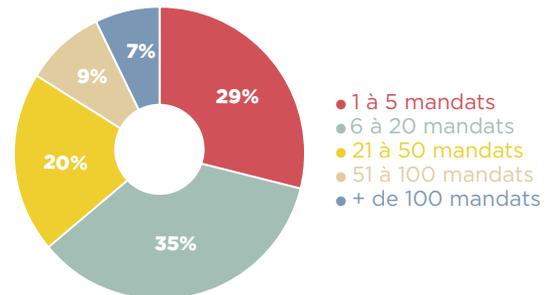
Répartitions des mandats  
par CRCC



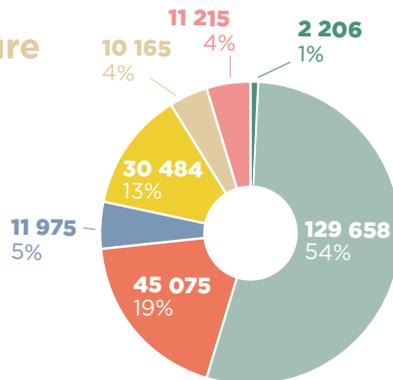
5 180   
milliards d'€  
Total CA audité

13,5   
millions  
de salariés  
dans les entités auditées

Nombre de mandats  
par commissaire aux comptes  
signataires



Répartition  
par nature



- EIP : Entités d'intérêt Public
- PE : Petites Entreprises
- ME : Moyennes Entreprises
- GE : Grandes Entreprises
- Associations, fondations et fonds de dotation
- OPC : Organismes de Placement Collectif
- Autres

20 646

mandats en co-commissariat  
aux comptes  
soit 9% des mandats

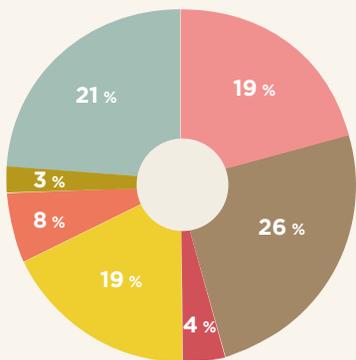
• Chiffres de février 2023

# Les chiffres clés de l'organisation

**75** permanents  
 au sein de la CNCC et de CNCC Services  
 63 permanents au sein des CRCC



**Budget 2022**  
 de la CNCC  
 (20,3 M€)



- Services à la profession
- Frais de structure
- Systèmes d'information
- Relations publiques
- Relations internationales
- Formation professionnelle
- Délégations H3C\*

\* Délégations de contrôles d'activité et de l'obligation de formation

**+300**  
 réunions des commissions



**Réunions de travail**

**+14**  
 réunions du Bureau national

**6**  
 réunions du Conseil national

**12**  
 réunions des présidents de CRCC



ils ne  
servent à  
**RIEN**

d'autre qu'à veiller  
sur la transparence  
et la sécurité au sein  
de l'économie.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,  
UN REGARD INDÉPENDANT  
ESSENTIEL À VOTRE ENTREPRISE.**

**auditeur-  
legal.fr**

**Bâtisseurs  
d'une société  
de confiance**



**Une  
institution  
en  
action**

# 2022

en  
20 dates



31 janvier

**#EVENEMENT**

La journée nationale des associations, fondations et fonds de dotation accueille la secrétaire d'Etat Sarah El Haïry.



Février

**#PUBLICATION**

Lancement du nouveau magazine thématique de la CNCC : **Le Mag**.

Le premier numéro porte sur les enjeux RSE, le second sur la confiance numérique.



10 mars

**#EUROPE**

Le Bureau national se déplace à Bruxelles pour une série de rendez-vous stratégiques avec les acteurs européens dans le cadre de l'examen de la CSRD.



Février - Mars

**#ÉLECTIONS**

La CNCC porte la voix de la profession auprès des candidats aux élections présidentielles et législatives.



21 février

**#LOI**

La loi dite 3DS étend la position du CAC dans le secteur public, auprès des sociétés contrôlées par les sociétés d'économie mixte locales (SEM).

Mars

**#JEUNES**

# 200

Le plan Jeunes Diplômés est officiellement activé, facilitant l'inscription de plus de 200 diplômés sur la liste des CAC en 2022.

# 0€

Juin

**#OUTILS**

Le Bureau instaure la gratuité de l'accès aux outils CNCC pour l'ensemble des commissaires aux comptes.



22 mars

**#EVENEMENT**

Organisation de la première édition de la journée Confiance Numérique à Station F.



22 mars

**#PUBLICATION**

La CNCC publie, en lien avec la CNIL, un guide RGPD pour les commissaires aux comptes.

20 avril

**#BAROMETRE**

Publication de la 2<sup>e</sup> édition du Baromètre sur la présence du CAC dans les petites entités. La CNCC alerte sur la fragilisation du tissu économique des petites entreprises.



5 juillet

**#COLLECTIVITES**

La CNCC partage son retour sur l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales, appelant à une généralisation rapide et progressive du dispositif.



7 juillet

**#EVENEMENT**

Remise des prix de la première édition des Challenges Durabilité - RSE.



12 septembre

**#COMMUNICATION**

Lancement de la nouvelle campagne nationale de communication de la profession.



Septembre

**#OUTILS**

Lancement de l'outil BI Audit, permettant d'effectuer des contrôles de cohérence tant sur les FEC que sur la fraude.



11 juillet

**#PUBLICATION**

Publication de la nouvelle édition de l'étude juridique sur la nomination et la cessation des fonctions du commissaire aux comptes.

20 septembre

**#EVENEMENT**

Organisation avec le H3C d'une conférence sur la procédure disciplinaire.



13 juillet

**#OUTILS**

Mise à disposition d'un nouvel outil CNCC pour la réalisation de diagnostics RSE.



RETROUVEZ LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE EN VIDÉO

25 octobre

**#EVENEMENT**

La Journée de l'Evaluation fête son 10<sup>e</sup> anniversaire.



28 novembre

**#EUROPE**

La Corporate Sustainability Reporting Directive est adoptée, elle consacre le rôle de l'auditeur légal en matière de reporting non financier.

8 et 9 décembre

**#EVENEMENT**

Plus de 1000 professionnels réunis au Couvent des Jacobins à Rennes pour les 33<sup>e</sup> Assises.



# Une profession pleinement engagée face aux défis de la durabilité

Face à l'accélération des changements du cadre législatif du reporting non financier et aux enjeux de durabilité, la CNCC a renforcé en 2022 les initiatives portées depuis le début de la mandature pour anticiper les évolutions en cours, positionner la profession à sa juste place, et former les professionnels. Point d'orgue de cette année, l'adoption de la nouvelle directive sur le reporting de durabilité des entreprises, une semaine avant la tenue des Assises de la profession, est venue consacrer le rôle de l'auditeur en la matière.

33<sup>ème</sup> ÉDITION  
DES  
**ASSISES**

## Audit et durabilité : une question de confiance au centre des **33<sup>e</sup> Assises nationales** de la profession

La notion de durabilité était au cœur des 33<sup>e</sup> Assises nationales de la profession, à Rennes les 7 et 8 décembre, pour une édition record dans le cadre du Couvent des Jacobins, qui a rassemblé plus de **1 000 participants** !



Une semaine à peine après l'adoption par les instances européennes de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti était au rendez-vous pour délivrer un message fort de soutien à la profession dans sa nouvelle dynamique.

Les trois rapporteuses des Assises : Nathalie Malicet, présidente de la commission Prospectives et Innovation, Laurence Rivat et Carole Cherrier, coprésidentes du comité Durabilité.



**10 ateliers** étaient proposés aux participants, pour la première fois avec le soutien de CNCC Formation. Parmi ces ateliers, un parcours spécifique exclusivement centré sur les thématiques du comité Durabilité : enjeux d'actualité, décryptage des nouvelles normes de l'EFRAG, accompagnement des petites entreprises dans la démarche RSE, présentation de l'outil de diagnostic conçu par la CNCC (Diag RSE).

Cette année les Assises ont notamment accueilli Patrick de Cambourg, nommé président du Sustainability Reporting Board de l'EFRAG en novembre 2022, et Jean-Marc Jancovici, expert reconnu sur le sujet des bouleversements climatiques et environnementaux.



Revoir les conférences plénières des Assises



**Patrick de Cambourg**  
Président du Sustainability Reporting Board de l'EFRAG

**Jean-Marc Jancovici**  
Associé Carbone4  
Président The Shift Project  
Auteur



# CSRD, kesako ?

Adoptée officiellement en novembre 2022, la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) **élargit le champ d'application de l'obligation de reporting non financier** et renforce l'exigence du reporting lui-même, selon de **nouveaux standards rédigés par l'EFRAG** (European Financial Reporting Advisory Group).

**Elle s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, après transposition dans le droit français dans le courant de l'année 2023.** Elle s'inscrit pleinement dans le « Green Deal » européen, visant à accélérer la transition écologique dans un effort collectif au sein de l'Union, et ainsi atteindre l'objectif affiché d'une Europe neutre en termes d'émissions carbone à l'horizon 2050. Le texte succède à la Non Financial Reporting Directive de 2014, transposée en 2017 en France, et qui encadrait les obligations de déclarations de performance extra-financières (DPEF).



**Laurence Rivat**  
Co-présidente  
du comité Durabilité

*Avec la CSRD, nous avons un nouveau rôle sociétal essentiel à jouer en mobilisant nos compétences. C'est aussi un formidable espoir de croissance et d'évolution de notre métier !*

## Quelles conséquences pour les entreprises françaises ?

Pour les entreprises déjà soumises à une obligation de reporting non financier : leur reporting et leur démarche devront être adaptés aux nouveaux standards qui seront publiés début 2023. Les autres grandes entreprises au sens de l'Union européenne (250 employés et/ou 40 M€ de CA et/ou 20 M€ d'actifs), les PME cotées et toutes les entreprises non européennes qui réalisent un CA supérieur à 150 M€, cotées ou non, si elles ont une filiale ou une succursale avec un CA supérieur à 40 M€, devront faire certifier les informations de ces rapports, et donc désigner soit un commissaire aux comptes, soit un Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité.

# 50 000

*Selon les chiffres de l'Union européenne, la CSRD fera passer de 11 000 à 50 000 le nombre d'entreprises concernées par cette obligation de reporting.*

## Des ateliers-débats pour sensibiliser les parties prenantes de la profession et échanger avec eux

#EVENEMENTS

En parallèle des actions d'influence et de défense d'intérêt menées au niveau européen, la Compagnie nationale a sensibilisé son écosystème politique et institutionnel tout au long de l'année autour des trois piliers principaux de la responsabilité sociétale des entreprises : les critères ESG, pour Environnement, Social, et Gouvernance. C'est dans ce contexte qu'une série d'ateliers a été organisée sur les thématiques de la décarbonation de l'économie, de l'accompagnement des PME dans la démarche RSE et de l'égalité femme-homme. Ce dernier atelier était l'occasion d'accueillir Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

## Première édition des Challenges Durabilité Responsabilité Sociétale

### Challenges DURABILITÉ #RSE

Parmi les initiatives marquantes portées par le comité pour sensibiliser et mobiliser la profession et ses parties prenantes, on retiendra le lancement de la première édition des Challenges Durabilité - Responsabilité Sociétale, en partenariat avec l'ADEME, le MEDEF, la chaire Performance globale Multi-capitaux d'Audencia, l'institut des Experts-Comptables en Entreprise, le média Compta Online, ainsi que Croissance Bleue et Prophil.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 7 juillet à la Serre, Porte de Versailles, et était précédée d'une conférence sur les enjeux de la directive CSRD, à destination des commissaires aux comptes, également portée par le comité Durabilité.



#### Le comité Durabilité

Installé dès les premiers mois de la mandature, rattaché à la commission Perspectives et Innovation, le comité Durabilité est un groupe de travail ad hoc coprésidé par Laurence Rivat et Carole Cherrier. Réunissant plus d'une cinquantaine d'experts de la profession, il porte les nombreux dossiers associés à cet enjeu : formation des professionnels, suivi des débats européens, développement des outils nécessaires à la transformation des cabinets et au développement de leur offre, sensibilisation et mobilisation des parties prenantes.



**Carole Cherrier**  
Co-présidente du comité Durabilité

*Avec plus d'une centaine de candidatures reçues **cette première édition est un succès.** Les Challenges, à travers les catégories mises en valeur et les partenariats noués, représentent une nouvelle plateforme pour faire **rayonner la profession** et son engagement sur les sujets RSE. 🌱*

## Palmarès de la première édition



### Prix du meilleur mémoire RSE

Marie Sabadie-Benoit, pour son mémoire sur la mission de vérification des sociétés à mission par l'organisme tiers indépendant



### Prix " Démarche RSE "



### Prix " Déclaration de performance extra-financière "



### Prix " Société à Mission "



### Prix coup de cœur du jury



### DiagRSE : un nouvel outil pour évaluer la maturité RSE d'une entité

Le comité Durabilité a contribué, au sein de la commission Prospectives et Innovation, à la conception et à la production d'un outil d'évaluation de la maturité d'une entité sur le plan de la RSE, à déployer dans le cadre d'une mission de diagnostic.

Un outil accessible gratuitement à l'adresse [diagrse.cncc.fr](http://diagrse.cncc.fr), après avoir suivi la formation adaptée avec CNCC Formation.



Consulter le catalogue de formations sur la durabilité

### CNCC Formation en première ligne pour accompagner les professionnels

En 2022, CNCC Formation a poursuivi le développement et le renforcement de son offre de formation sur les sujets de durabilité. Retrouvez tous les modules disponibles sur le site de l'organisme de formation de la Compagnie en scannant le QR code.



# Une nouvelle campagne nationale

jouant sur les préjugés  
attachés à la profession

**En 2022, la Compagnie nationale a renoué avec une grande campagne nationale multicanal adressée aux chefs d'entreprise, jouant sur les préjugés attachés à la profession pour mieux convaincre. Retour sur un mois de septembre haut en couleur.**

## Une campagne audacieuse

La commission Communication de la CNCC et le Bureau national ont souhaité porter une campagne audacieuse, assumant un ton décalé pour mieux convaincre sa cible. Le volet affichage de cette dernière reprend à son compte certains préjugés attachés à la profession, avec humour, pour mieux interpeller les dirigeants d'entreprise et leur porter un message résolument positif.

Elle se veut en rupture dans la représentation du commissaire aux comptes, sans pour autant le trahir, et en rupture de ton pour créer un effet de surprise, interroger, faire sourire.

ils sont  
**CHERS**  
à votre cœur car  
ils vous facilitent l'accès  
aux financements.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,  
UN REGARD INDÉPENDANT  
ESSENTIEL À VOTRE ENTREPRISE.**

**auditeur-  
legal.fr**

Bâtisseurs  
d'une société  
de confiance



## Une campagne multicanal ciblée

La campagne de la CNCC a d'abord été pensée pour une cible de dirigeants. Elle s'adresse à tous ceux qui ont un commissaire aux comptes mais n'en perçoivent peut-être pas toute la valeur ajoutée ou méconnaissent l'étendue de ses missions, ainsi qu'à tous les dirigeants qui n'ont pas de commissaire aux comptes et connaissent peu ou mal la profession.

Les canaux de diffusion ont été sélectionnés dans cet esprit, avec un affichage dans toutes les grandes agglomérations du territoire français, principalement dans les gares ferroviaires et aéroportuaires, pour une durée de 2 ou 3 semaines en septembre, puis à partir de la mi-novembre sur la même durée.

En parallèle, la campagne s'est affichée dans les grands médias économiques nationaux, en version papier sur une période allant jusqu'au mois de février 2023, et en ligne sur les réseaux sociaux de la CNCC et sur les sites et les applications mobiles des grands médias économiques sur le dernier trimestre 2022.

Si le volet affichage était un élément phare de la campagne, il n'était pas le seul. Comme en 2020 et en 2021, la CNCC a également reconduit une opération en radio, avec la diffusion de quatre entretiens d'une minute, à visée pédagogique, diffusés sur trois stations : France Info, Europe 1 et BFM Radio.



**Yannick Ollivier**  
Président de la CNCC

*La campagne de communication 2022 de la CNCC a d'abord été pensée pour une cible de dirigeants d'entreprise. Elle s'adresse à tous ceux qui ont un commissaire aux comptes mais n'en perçoivent peut-être pas toute la valeur ajoutée ou méconnaissent l'étendue de ses missions, mais aussi à tous les dirigeants qui n'ont pas de commissaire aux comptes et connaissent peu ou mal notre profession.*



Gare Saint-Lazare, Paris



**Kristell Dicharry**  
Présidente de la commission  
Communication de la CNCC

En préparant cette campagne, nous avons choisi de **casser les codes de communication et les attendus**. Nous avons travaillé sur les préjugés qui peuvent exister sur le métier de commissaire aux comptes en jouant sur les mots. Cette campagne moderne, axée sur l'autodérision, prouve que les commissaires aux comptes ont de l'humour !

en chiffres

DANS LES AÉROPORTS

**5,7** MILLIONS de spots  
**344** écrans  
**11** aéroports

DANS LES GARES

**2,3** MILLIONS de spots  
**2 160** écrans  
**66** gares **22** DONT en Ile-de-France

UNE CAMPAGNE DIGITALE

**5,6** MILLIONS d'impression display  
entre octobre 2022 et janvier 2023

UNE CAMPAGNE RADIO

**191** SPOTS RADIO diffusés sur 3 stations  
**1** MILLION de personnes touchées



Aéroport de Toulouse



Aéroport de Bordeaux



Gare Saint Lazare



Site web de lemonde.fr



Aéroport de Marseille

## Un nouveau site pour une cible de dirigeants

Dernier pilier de cette campagne, et non des moindres, le site [auditeur-legal.fr](http://auditeur-legal.fr), qui constitue une nouvelle brique de l'écosystème web de la profession et un atout clé dans sa stratégie de visibilité en ligne.

### 3 objectifs pour [auditeur-legal.fr](http://auditeur-legal.fr) :

- informer sur le commissaire aux comptes et son offre de missions de la manière la plus efficace, accessible et complète possible ;
- donner à voir l'étendue de ses sujets et domaines d'intervention : monde associatif, secteur public, durabilité, cybersécurité, lutte contre le blanchiment, prévention des difficultés, etc. ;
- valoriser l'actualité de la profession et de la CNCC qui touche les bénéficiaires, directs ou indirects, des missions du commissaire aux comptes.



# Au-delà de la transformation numérique, un enjeu de confiance

**À l'ère du digital, les systèmes d'information et les infrastructures numériques constituent un enjeu stratégique majeur pour les organisations, devenant un de leurs principaux leviers de croissance et de performance. Si l'essor de la digitalisation des processus ouvre des opportunités de croissance et d'innovation inédites, il s'accompagne également de nouveaux dangers.**

**Ces risques pèsent sur l'entreprise mais aussi sur ses parties prenantes, faisant émerger un besoin accru de confiance, dont les conditions sont multiples : maîtrise des technologies, des risques cyber, de l'exploitation des données, etc.**

**Les organisations et les entreprises ont alors un devoir de fournir toujours plus d'assurances à leur environnement quant à la transparence et à la qualité de l'information qu'elles communiquent sur ces sujets.**



## Première édition de la Journée Confiance Numérique à Station F

Cette nouvelle exigence, à attacher à la notion de « confiance numérique », était au cœur de la journée d'échanges organisée par la CNCC le 22 mars sur le campus Station F, à Paris. Un événement rythmé par des tables rondes et conférences qui fut l'occasion de dresser un état des lieux sur la maturité des entreprises françaises face aux enjeux économiques et réglementaires liés à la confiance numérique

et d'insister sur le rôle des auditeurs pour sensibiliser les entreprises et prendre une part active au maintien du niveau de transparence et de sécurité numérique nécessaire aux échanges et à la croissance. Cette journée thématique a vocation à devenir un nouveau rendez-vous annuel incontournable de la profession.



**Nathalie Malicet**  
Présidente de la commission  
Prospectives et Innovation

*En matière de confiance numérique, nous avons une légitimité indéniable non pas en tant qu'experts techniques des SI, mais **en tant qu'alliés du dirigeant dans l'identification des risques** qui pèsent sur la pérennité d'une entreprise et en tant que garant de leur capital confiance vis-à-vis des parties prenantes.* »

## La commission Prospectives et Innovation

La commission Prospectives et Innovation de la CNCC, est la clé de voûte de l'acculturation des commissaires aux comptes aux technologies émergentes et à leur impact sur l'économie et la profession.

Les pratiques professionnelles et les missions des commissaires aux comptes évoluent au diapason des technologies et du droit, leur permettant de remplir pleinement leur mission d'intérêt général auprès des entités auditées. La CNCC, et en son sein la commission Prospectives & Innovation (CPI) présidée par Nathalie Malicet, accompagne les professionnels dans ce mouvement et met à leur disposition un certain nombre d'outils et de formations couvrant les nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés.

Une des premières missions de la CPI est de favoriser l'acculturation des commissaires aux comptes qui ne s'estiment pas suffisamment concernés ou pas suffisamment au point techniquement parlant. Pour ce faire, la commission s'efforce de démontrer qu'il existe des outils d'utilisation simple, qui permettent d'aborder les missions d'audit avec plus de sécurité et de confort.

Ces actions viennent servir la transformation numérique des cabinets aussi bien que l'enrichissement et le développement de leurs offres de prestations, au service du capital confiance de leurs clients sur le volet numérique.



**DÉCOUVREZ LE DEUXIÈME NUMÉRO  
DU MAGAZINE THÉMATIQUE DE LA CNCC  
« Confiance numérique : valeur, risques  
et opportunités ».**



0€

Depuis juin 2022, **tous les outils de la CNCC sont accessibles gratuitement** pour les professionnels.

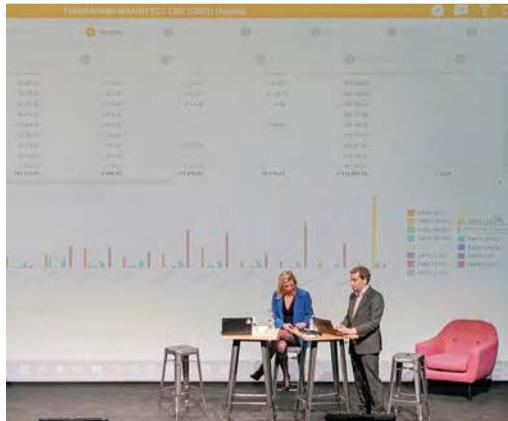


**Accès des collaborateurs des commissaires aux comptes aux ressources documentaires de la CNCC**

Depuis fin 2022, le commissaire aux comptes peut très simplement donner accès à la base documentaire de la CNCC ainsi qu'à l'application mobile AUDIT&Cie à ses équipes d'audit.

**De nouveaux outils pour répondre aux besoins des professionnels.**

La famille des LabAUDIT Services initiée en mars 2019 avec CyberAUDIT s'est enrichie de nouvelles solutions en 2022.



**SmartFEC+**

**SmartFEC+ analyser le fichier des écritures comptables (FEC)**

Une nouvelle version bien plus performante que son prédécesseur, SmartFEC, avec

- La fonction Import/Export pour partager les analyses réalisées avec des membres de l'équipe d'audit
- De nouvelles requêtes sur la TVA, la comparaison des balances, etc.
- De nouveaux paramètres sur les requêtes existantes
- L'export des feuilles de travail sur toutes les requêtes



**B.I.AUDIT intégrer la puissance de la datavisualisation dans la démarche d'audit**

Basé sur la technologie Microsoft® PowerBI®, cet outil propose une solution de traitement et de datavisualisation à partir des données du FEC pour analyser, identifier puis restituer graphiquement des données aux clients. B.I.AUDIT comporte un volet spécifique orienté sur le risque de fraude.



**DiagRSE proposer un diagnostic de maturité RSE**

Une solution de diagnostic de la maturité d'une organisation en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance (voir dossier durabilité).

# Plan Jeunes : La CNCC ouvre grand les portes à la nouvelle génération de commissaires aux comptes

## Une année au compteur pour le Plan Jeunes Diplômés

A l'occasion des Assises de décembre 2021, le président de la Compagnie nationale avait annoncé le lancement officiel d'un « Plan Jeunes Diplômés » pour inciter les derniers diplômés du DEC ou du CAFCAC à s'inscrire sur la liste des commissaires aux comptes dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme.

Ce plan d'envergure, reposant sur la levée des principaux freins financiers à l'entrée dans la profession, a pour objectif de permettre au plus grand nombre d'exercer et de développer sereinement leur activité sur une durée de

trois ans, dans le cadre d'un plan de formation fléché et pris en charge par la Compagnie, avec un accès gratuit à tous ses outils, et une exonération de cotisation.

Au-delà des avantages concrets proposés dans le cadre du plan, son objectif est surtout de permettre un rapprochement rapide entre les jeunes diplômés et les professionnels actifs au sein des Institutions, régionales et nationale, pour accompagner au mieux leur entrée dans la profession.



Depuis le lancement de ce plan, plus de 300 nouveaux professionnels ont rejoint le rang des commissaires aux comptes.

## Une seule condition d'accès au plan

**s'inscrire dans l'année qui suit l'obtention du DEC ou du CAFCAC pour bénéficier pendant 3 ans de :**



**La prise en charge intégrale** de la cotisation nationale CNCC et de l'assurance professionnelle



**L'accès gratuit à près de 40 heures de formation par an**, dont sept heures de webinaires CNCC formation, une dizaine d'heures de e-learning et un accès privilégié aux événements payants organisés par la CNCC



**L'accès gratuit aux outils de travail numériques de la CNCC**, SmartFec+, B.I. Audit, CyberAudit, RGPD Audit, dossier de travail électronique, etc.



Yannick Olivier  
Président de la CNCC

*On ne s'inscrit pas dans la voie du commissariat aux comptes par hasard, car c'est une voie exigeante et le choix d'une carrière qui fait sens ! A travers ce plan, l'accès à la profession a été grandement facilité en offrant **l'opportunité de tisser un lien de proximité avec la CNCC pour accéder à un réseau de professionnels dynamiques**, tournés vers l'avenir de leur métier et de leur cabinet, obtenir des premières missions, notamment grâce à ce réseau, et réaliser ces missions en toute sécurité et avec un haut degré de qualité, via le partage d'expérience organisé par l'institution. »*

## Ouverture des ressources CNCC aux collaborateurs d'audit

Autre fait marquant de l'année, l'annonce de l'ouverture de l'accès de toutes les ressources CNCC aux collaborateurs des cabinets d'audit. Cette mesure repose sur l'idée que l'attractivité de la profession est intimement liée à sa capacité à offrir à ces collaborateurs les moyens de développer leurs compétences et à les faire grandir dans leur environnement.

leur implication dans la conduite des travaux d'audit et de leur donner les moyens d'être pleinement acteurs du développement des cabinets.

Depuis la mise en place de cette mesure en toute fin d'année, près de 1 000 collaborateurs ont fait valoir leur accès à ces ressources.

Doctrine, actualités, outils, services et plateformes conçus pour exercer nos missions : il s'agit de renforcer leur lien avec la profession,



Lionel ESCAFFRE  
Vice-président de la commission  
Formation Initiale de la CNCC

**L'école de la Formation à l'Audit** est destinée à accueillir tous les talents qui souhaitent acquérir les techniques de commissariat aux comptes et son environnement juridique afin de préparer de manière sereine les épreuves du CAFCAC (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire aux Comptes). **Nous garantissons un haut niveau d'exigences académiques et universitaires** associé à des formations pratiques et professionnalisantes en audit incluant la durabilité et l'intelligence artificielle. »

## Vers une école de l'Audit

**Le projet de création d'une école de l'Audit, qui doterait la profession d'un outil permettant de se réapproprié une partie de la formation menant aux cabinets, a poursuivi son évolution en 2022.**

Cette école aura vocation à accompagner :

- les candidats au CAFCAC tout au long du stage professionnel de 3 ans pour préparer l'examen dans les meilleures conditions,
- toute personne souhaitant valoriser et faire reconnaître son expérience professionnelle pour obtenir en 3 ans un titre reconnu et labellisé « CNCC »,
- les candidats ne détenant pas un master, en les orientant vers le « MAE - option audit » pour pouvoir se lancer dans le cursus menant au CAFCAC en 4 ans...

Elle sera ouverte à tous les profils académiques : scientifique, juriste, économiste ou encore RSE !

## Et toujours... promouvoir la profession auprès du jeune public

L'objectif de la Commission « Jeunes & Attractivité professionnelle » de la CNCC est de faire connaître et promouvoir la profession auprès des collégiens, lycéens et étudiants, notamment via la mise à disposition de kits de communication et d'outils spécifiques à destination des Compagnies régionales. Elle conçoit et organise le déploiement des campagnes de communication, des événements et concours ainsi que la participation de l'Institution à diverses manifestations

(interventions auprès d'étudiants, forums et salons...) pour faire naître des vocations.

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement d'une campagne de communication digitale intense sur les sites spécialisés et les réseaux sociaux avec des partenaires de premier plan, notamment l'Etudiant.

### 28 novembre

La CNCC a animé une conférence en ligne à destination des 440 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de France.



### 1<sup>er</sup> décembre

Participation à l'assemblée générale de l'association des Directeurs de Master CCA (France Master CCA).

#### Bilan réseaux sociaux :

**Diffusion de 4 vidéos** via les pages Facebook, Instagram, LinkedIn, et Youtube de la CNCC, ainsi que via les pages Facebook, Instagram et Tiktok des partenaires (VL, MCE, Digischool).

Plus de **6 500 000 impressions**

Plus de **3 200 000 personnes atteintes**

Plus de **10 000 visites générées** sur le site devenir-auditeur.legal

#### Bilan opération spéciale Demotivateur :

Vidéo réalisée sur le thème « 5 choses à savoir sur le métier d'auditeur indépendant, le gardien de la galaxie économique »

Plus de **1 million de personnes atteintes**

Près de **450 000 vues** sur la campagne



**Kristell Dicharry**  
Présidente de la commission  
Communication de la CNCC

*L'attractivité de la profession reste un enjeu majeur de la mandature actuelle. Nous avons à cœur de faire comprendre à la jeune génération que le métier d'auditeur reste un métier d'avenir qui saura répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Dans ce contexte, nous avons poursuivi les actions menées l'année passée, et nous continuons sur cette lancée avec des opérations principalement digitales et des partenariats innovants !*



# Compagnies régionales : des initiatives tous azimuts en faveur de la confiance

**Au fil d'une année à l'actualité particulièrement intense sur les plans économique et politique, aux niveaux national et international, dans un contexte encore marqué par la sortie de crise Covid, de fortes tensions inflationnistes et une succession de crises environnementales, le besoin de confiance et de transparence se manifeste avec une grande acuité sur tout le territoire. Dans ce contexte de profonds changements, les 17 Compagnies régionales des commissaires aux comptes ont été motrices, démontrant leur inventivité pour proposer autant de projets, de rendez-vous, d'idées pour sécuriser l'économie et ceux qui la font. Retrouvez en images quelques-unes de leurs actions sur le terrain.**

## CRCC AIX-BASTIA



Un carrefour des associations a été organisé en partenariat avec l'Ordre des experts-comptables de Corse, le 6 mai, à l'IMF de Borgo sur un format « matinale ». Jean-Pierre Patou, président de la CRCC d'Aix-Bastia, et Jean-Pierre Fabiani, président de l'Ordre des experts-comptables de Corse, ont proposé un panorama de l'actualité juridique et comptable des associations et fondations sur les 3 dernières années, ainsi qu'un décryptage du fonctionnement spécifique de ce secteur, notamment dans ses relations avec les financeurs.

## CRCC BASSE-TERRE



Pour assurer la promotion de la profession et de sa valeur ajoutée à travers toute la Guadeloupe, la CRCC de Basse-Terre a déployé un effort de communication ciblé auprès de la presse locale, donnant lieu à diverses parutions au fil de l'année.

## CRCC BESANÇON-DIJON



25 nouveaux commissaires aux comptes ont prêté serment devant les magistrats des Cours d'Appel de Dijon et Besançon, respectivement les 21 mars et 8 avril. Des moments solennels pour une belle promotion !

## CRCC COLMAR



Entre articles, images et vidéos, la CRCC de Colmar multiplie les prises de parole sur le réseau social LinkedIn depuis peu. La nouvelle impulsion donnée en 2022 au fil d'actualités de la Compagnie fidélise les abonnés autant qu'il met en lumière la profession, notamment pour attirer les plus jeunes.

## CRCC DAUPHINÉ-SAVOIE



Le 22 septembre, la CRCC de Dauphiné-Savoie a organisé une table ronde sur le thème « la RSE au cœur de la stratégie des entreprises » à laquelle ont participé des chefs d'entreprises importantes de la région, notamment la Cie du Mont-Blanc, Somfy, Verkor et Botanic.

## CRCC EST



La CRCC de l'Est a organisé le 17 juin à Nancy, une matinée économique animée par des acteurs locaux et rythmée par des témoignages d'entreprises autour du thème « Continuez à avancer dans un contexte d'incertitude ».

## CRCC FORT-DE-FRANCE



Les auditeurs ont sensibilisé les chefs d'entreprise à la responsabilité sociétale des entreprises lors d'une conférence au MEDEF Martinique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre.

## CRCC GRANDE-AQUITAINE



Pour renforcer l'attractivité de la profession, la CRCC de Grande Aquitaine a conçu un *escape game* nomade proposé aux étudiants, au sein de leur campus, pour leur permettre de découvrir le rôle de commissaire aux comptes à travers le jeu.

## CRCC MONTPELLIER-NÎMES



La CRCC de Montpellier-Nîmes a pris de la hauteur à l'occasion de son assemblée générale : visite privée et commentée du sommet du pont du Gard avant des échanges avec Julia de Funès : « *Sens et responsabilité au sein de l'entreprise en temps de crise* ». Une grande réussite pour cette journée sur un site magnifique !

## CRCC PARIS



Lors de la soirée des Masters CCA, le 20 avril, ce sont plus de 200 étudiants qui étaient réunis par la commission Attractivité pour célébrer le métier de commissaire aux comptes, ses opportunités, la diversité de ses modes d'exercice et féliciter les gagnants du concours CAC & Match.

## CRCC VERSAILLES ET CENTRE



Neuf sessions de la conférence « *Diriger une association, les bons réflexes* » ont été organisées avec les maires et coanimées par un commissaire aux comptes local et un jeune professionnel du Club des Jeunes Experts-Comptables, afin de sécuriser les responsables d'association et les mettre en relation avec des professionnels de la commune.

## CRCC HAUTS-DE-FRANCE



Le 7 juin, la CRCC des Hauts-de-France a eu le plaisir d'accompagner les commissaires aux comptes lauréats des Grands Prix de l'Innovation et de la Performance à la CCI Grand Lille. Ces prix viennent récompenser les professionnels innovants dans le domaine du Droit, de la Finance et de l'Assurance.

## CRCC NORMANDIE



La CRCC de Normandie a participé au Salon des Métiers et de l'Orientation du 24 au 26 mars à Caen, organisé par la Région Normandie. Les commissaires aux comptes normands, élus et non élus, ont challengé les collégiens, lycéens et étudiants sur le jeu vidéo *Rocket League* tout en évoquant leur passion pour leur métier.

## CRCC SAINT-DENIS DE LA RÉUNION



Le 25 août, la CRCC de Saint-Denis de La Réunion a organisé une nouvelle Journée des Associations dans un lieu emblématique de l'île, chargé d'histoire : une ancienne usine sucrière devenue le Musée Stella Matutina. L'événement a réuni près de 250 personnes et a été diffusé pour la première fois en direct à Mayotte.

## CRCC LYON-RIOM



Le 17 novembre, la CRCC de Lyon-Riom a organisé le 1er *start-up day* avec la French Tech One Lyon Saint-Etienne afin de proposer un accompagnement à la croissance des start-up avec les partenaires de la CRCC.

## CRCC OUEST-ATLANTIQUE



Pour les 33<sup>e</sup> Assises nationales, les 8 et 9 décembre dernier, la CRCC Ouest-Atlantique était très fière d'accueillir la profession dans le cadre historique du Couvent des Jacobins à Rennes. A l'heure de ce grand virage que constitue l'évaluation des données extra-financières pour notre métier, ce moment fédérateur a été riche d'échanges et de débats sur les enjeux et les perspectives de la profession. La Compagnie régionale a lancé, pour l'occasion, une campagne axée sur les commissaires aux comptes bretons.

## CRCC TOULOUSE



« *Toulouse pour le bien commun* » est un événement organisé par la Fondation de France dont la CRCC de Toulouse était partenaire. Cette action témoigne notre attachement à œuvrer pour le bien commun dans l'intérêt général de notre environnement.

**Si tu veux participer  
à la transformation  
numérique des  
entreprises**

# **DEVIENS AUDITEUR LÉGAL**

**WE  
NEED  
YOU\***



**\*Nous avons besoin de toi**

**devenir-  
AUDITEUR-  
LEGAL.fr**



**Au plus  
près des  
professionnels**



Florence Peybernès  
Présidente du H3C

# Poursuite d'un dialogue de confiance entre le H3C et la CNCC

*Je me félicite d'avoir rétabli un dialogue de confiance entre le H3C et la CNCC avec un dialogue très régulier, quasi hebdomadaire avec son président Yannick Ollivier. Bien que nous soyons chacun dans nos lignes, **le dialogue est fructueux** même s'il peut parfois être tendu et c'est normal. ☺*

## JANVIER 2022

**26 janvier** : rencontre de la présidente du H3C avec le Comité de gestion des risques professionnels (CGRP) en vue d'échanger sur la procédure disciplinaire

## MARS 2022

**22 mars** : réunion H3C-CNCC sur les évolutions envisagées au niveau des parties législatives et réglementaires du livre VIII du code de commerce.

## AVRIL 2022

**15 avril** : la CNCC transmet au H3C un premier avis avec des propositions rédactionnelles alternatives sur le projet de norme de déontologie « Sécuriser les interventions du commissaire aux comptes - application des principes fondamentaux de comportement »

## JUIN 2022

**1<sup>er</sup> juin** : la CNCC transmet au H3C un avis défavorable sur le nouveau projet de norme de déontologie « Sécuriser les interventions du commissaire aux comptes - application des principes fondamentaux de comportement ».

**17 juin** : renouvellement du mandat de Florence Peybernès à la présidence du Haut conseil du commissariat aux comptes (par décret du 16 mai)

Nomination au Collège de deux membres ayant exercé la profession de commissaire aux comptes : Yves Nicolas, président d'honneur de la CNCC, et Jean-Jacques Dussutour

**22 juin** : intervention du H3C au Forum EIP

## JUILLET 2022

**6 juillet** : lancement du groupe de travail H3C/CNCC sur les échanges de données (en lien avec les déclarations d'activité)

## SEPTEMBRE 2022

**5 septembre** : réunion de lancement de la nouvelle commission paritaire H3C-CNCC

**20 septembre** : évènement H3C-CNCC sur la procédure disciplinaire à la Maison de la Chimie

## DÉCEMBRE 2022

**1<sup>er</sup> décembre** : audition de Yannick Ollivier devant le Collège du H3C

**8 décembre** : participation de Florence Peybernès aux Assises à Rennes, avec une intervention sur la vision du H3C concernant le rôle de la profession en matière d'information extra-financière



Revoir l'intervention de Florence Peybernès aux Assises

**15 décembre** : intervention du H3C au Forum EIP et au Forum Mutuelles



## Conférence sur la procédure disciplinaire

Le 20 septembre dernier, la CNCC a organisé et coanimé avec le H3C une conférence sur la procédure disciplinaire. Cette conférence avait pour objectif, à la fois de rappeler le cadre général des règles disciplinaires s'appliquant aux commissaires aux comptes, d'échanger à la lumière des retours d'expérience de ses différents acteurs mais également d'aborder la question de ses perspectives d'évolution à court terme.



Consulter les actes de la conférence

# Au service des professionnels, en devenir et en exercice

En 2022, CNCC Formation a pris part à la mise en place du **plan Jeunes Diplômés** (cf. P 23), et poursuivi ses actions en partenariat avec l'**ANECs** et le **CJEC** pour former les jeunes professionnels à des tarifs préférentiels, notamment sur les enjeux RSE.



Séminaire des formateurs à Metz, du 4 au 6 juillet 2022

en chiffres

**45** nouveaux modules de formation  
Un réseau de **77** formateurs  
**96,2%** de satisfaction des clients de CNCC Formation



**André-Paul Bahuon**  
Président de la commission  
Formation des professionnels

*L'enjeu de formation est essentiel au développement des missions de l'auditeur légal. La formation permet de renforcer le rôle de tiers indépendant, et de donner à tous les professionnels les moyens de conquérir de nouveaux horizons professionnels au service de l'économie. C'est, aussi, un formidable moyen d'attractivité, d'intégration, et d'épanouissement de l'ensemble des futurs et jeunes professionnels. Elle rend possible l'assurance de placer les auditeurs légaux, après la certification des éléments financiers, sur le champ de l'attestation des informations sur la durabilité. La formation est un investissement, elle garantit notre avenir !*



## Les ateliers des Assises portés par CNCC Formation !

Pour la première fois en 2022, les ateliers des Assises ont été portés par l'organisme de formation de la CNCC. La participation aux deux jours des Assises a permis aux professionnels de bénéficier de 6 heures de formation. Les participants ont également eu accès à l'ensemble des déclinaisons e-learning des ateliers des Assises auxquels ils n'avaient pas pu assister, soit 9 heures de formation supplémentaires ! Une juste revalorisation de la qualité des ateliers des Assises, rendez-vous phare de la profession.

## La certification QUALIOPi confirmée



La certification Qualiopi de CNCC Formation a été confirmée au terme d'un audit de surveillance, permettant de vérifier le bon respect et la bonne application du référentiel national qualité. Une nouvelle preuve de la qualité des formations portées par la CNCC et la reconnaissance d'une offre de formation riche, en constant renouvellement sur des formats variés, avec une recherche d'innovation pédagogique et technologique, avec l'aide d'une équipe de formateurs performante.



**Etienne Latreille**  
Président de la commission  
Formation initiale

**Consécration  
des compétences**  
*au service  
d'une société  
de confiance*

# Une session 2022 très prometteuse

**La commission Formation initiale œuvre au service des objectifs fixés par la mandature, et notamment la poursuite du développement de l'attractivité du cursus en modernisant ses voies d'accès dans le but de faire du CAFCAC un réel choix d'orientation.**

Les travaux menés par la commission ont permis de créer un nouveau lien entre les formateurs, les membres du jury et les candidats conduisant à la publication d'une note aux candidats sur les sessions à venir et d'un rapport du jury sur les sessions écoulées.

Parallèlement à ces actions, la commission a porté des propositions à la Chancellerie pour revoir en profondeur les modalités d'obtention du certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPCAC). Ces propositions ont été entendues puisque le Garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti a annoncé, jeudi 8 décembre, aux Assises de la CNCC à Rennes une refonte du CPCAC dont un nouveau format devrait voir le jour en 2024.

En conséquence, la commission « Contrôle national du stage » travaillera, quant à elle, sur la mise en place d'un programme de stage adapté à la formation initiale des candidats, dont les profils ont vocation à se diversifier.

Témoignant de l'efficacité conjuguée des formateurs et des membres du jury, se traduisant par une conception des sujets résolument ancrée sur la pratique, le taux de réussite de la session 2022 est le plus important depuis la réforme de 2013.

En 2022, 57 candidats présents à l'examen, 46 d'entre eux ont suivi les formations proposées par la CNCC sur les épreuves écrites, 42 ont suivi la formation spécifique proposée par la CNCC sur les épreuves orales, et 42 ont obtenu le CAFCAC.

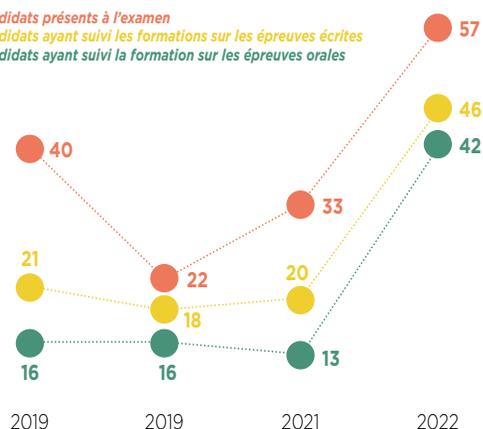
Soucieuse de rester en phase avec l'actualité, et dans le droit fil des orientations prises par le Bureau national de la CNCC en matière de couverture de la transposition de la directive CSRD relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, la commission intégrera dans ses travaux les évolutions à prévoir sur le sujet.



**Olivier Boucherie**  
Contrôleur national du stage

*Le CAFCAC est le **passerport**  
indispensable pour  
un avenir professionnel riche  
de sens.*

Candidats présents à l'examen  
Candidats ayant suivi les formations sur les épreuves écrites  
Candidats ayant suivi la formation sur les épreuves orales



# Encourager et accompagner les professionnels dans le développement et la diversification de leurs missions

Depuis deux ans, de nombreux outils ont été mis à disposition des commissaires aux comptes avec toujours cette volonté de faire avancer la profession vers de nouvelles missions.

FÉVRIER 2022

DA+

Évaluez les opportunités de développement de missions de vos mandats à partir de vos déclarations d'activité.

FÉVRIER 2022

J'y vais / J'y vais pas

Acceptez de nouvelles missions en vous sécurisant sur le respect des règles déontologiques.

Catalogue des missions

Identifiez toutes les missions possibles et utilisez les outils mis à disposition (lettres de mission et exemples de rapports).

DÉCEMBRE 2022

Développement des missions

Guide sur les missions de diagnostic

Accédez à tous les outils nécessaires à la réalisation de vos missions de diagnostic.

DÉCEMBRE 2022

Motiv'Audit

Découvrez et fidélisez les talents présents dans vos cabinets.

OCTOBRE 2022



## Focus Guide des missions de diagnostic

Présenté lors des Assises 2022, ce guide a pour objectif de :

- Présenter les missions de diagnostic
- Rappeler les principes relatifs à l'acceptation par un commissaire aux comptes d'une mission telle que le diagnostic
- Décrire les modalités pratiques de mise en œuvre de cette intervention
- Proposer des outils pratiques

Motiv'AUDIT

Basé sur les motivations des auditeurs, Motiv'AUDIT accompagne les commissaires aux comptes dans le développement de l'offre de services de leur cabinet, mais aussi et surtout dans le développement des compétences de leurs auditeurs et leur fidélisation au sein du cabinet.

Des outils opérationnels au service du développement de l'offre des cabinets et de leur transformation



**Simon Lubais**  
Président de la commission Développement



**Nathalie Lutz**  
Présidente du groupe de travail Appropriation des missions au sein de la commission Développement

De nouveaux projets seront entrepris en 2023 afin d'accompagner les professionnels dans leur stratégie de diversification des missions de leurs cabinets. Pour cela, il nous faut également répondre aux enjeux d'attractivité et de ressources : c'est un des axes de travail majeur de la commission. »

1 047

contrôles non EIP  
programmés en 2022

1018  
administrés par la CNCC

29  
gérés directement par le H3C

80

contrôles par entretien assurés  
par 30 contrôleurs non EIP  
et représentant plus  
de 980 heures de contrôle

# Une montée en puissance des nouvelles modalités de contrôle

**Conformément à la convention de délégation homologuée par le Garde des Sceaux en 2017, le H3C fixe chaque année les orientations et les modalités de contrôle non EIP à la Compagnie nationale, qui est chargée de la mise en œuvre et du suivi des opérations de contrôle.**

L'année dernière de nouvelles modalités de contrôle ont été définies par le H3C pour permettre un contrôle de l'examen plus ciblé. Ainsi six nouvelles modalités de contrôle sont entrées en vigueur (voir ci-contre) : contrôle complet, contrôle des procédures, suivi de constats, contrôle de mandats, contrôle spot et contrôle par entretien.

Ces modalités, associées à une analyse des risques déterminée soit par les spécificités du commissaire aux comptes, soit par la nature du mandat qu'il détient, permettent un contrôle de l'examen d'activité professionnel mieux adapté et mettent fin au contrôle unique sexennal.

Après une année de transition, l'année 2022 est placée sous le signe de l'intensification des contrôles avec un programme particulièrement ambitieux (+200 cabinets) et une multiplication des contrôles par entretien après un premier test en 2021.

Ce contrôle « allégé », principalement destiné à des cabinets détenant 1 à 5 mandats et comprenant un seul signataire, se veut transversal. Il porte à la fois sur l'organisation et le fonctionnement de l'unité de contrôle, mais également sur la connaissance des dossiers par le signataire. L'entretien permet ainsi de s'assurer que les procédures décrites sont bien mises en œuvre, mais aussi que le commissaire aux comptes maîtrise son portefeuille de mandats.

Ces nouvelles orientations s'inscrivent dans la volonté de maintenir un audit de qualité et une interactivité avec les professionnels.



**Philippe Dandon**  
Président suppléant de  
la Commission nationale  
du contrôle d'activité  
délégué (CNCA)

*Cette évolution des modalités devrait être prochainement suivie d'une **évolution de la taxonomie**, notamment relative aux conclusions d'un contrôle de mandat. Les échanges avec le H3C s'inscrivent toujours dans une coopération effective et efficace.*

## Les modalités de contrôle



### Complet

Contrôle simultané des procédures, d'un échantillon de mandats et suivi des constats issus des précédents contrôles. Contrôle proche des contrôles actuels.



### Spot

Contrôle déclenché inopinément (hors programme de contrôle annuel établi en début d'année) et visant à contrôler un élément précis (un mandat, un point de procédure, un sujet d'actualité).



### Procédures

Contrôle des procédures de la ou des structure(s) d'exercice professionnel partageant des procédures communes. Tout ou partie des procédures peuvent être contrôlées sur un cycle de 6 ans.



### Suivi

Suivi des constats, recommandations et plans de remédiation issus des précédents contrôles, afin de s'assurer de leur remédiation complète et appropriée.



### Mandats

Contrôle d'un échantillon de mandats détenus par la structure d'exercice professionnel ; le point d'entrée pouvant être le signataire, le mandat ou un thème particulier (ex : les GE, sociétés de financement).



### Entretiens

Contrôle de la connaissance par un signataire de son portefeuille et des risques des mandats qu'il détient et, éventuellement, de certaines questions d'actualité réglementaire.

600

commissaires aux comptes  
adhérents en plus des CRCC  
et de la CNCC

+ 40

procédures  
en cours

# Soutien CAC, une association

## au service des commissaires aux comptes



**Créée dans le contexte de l'adoption de la loi PACTE, l'association SOUTIEN CAC a pour but d'aider les commissaires aux comptes les plus impactés par le relèvement des seuils intervenu dans le cadre de la loi PACTE à faire reconnaître leur préjudice moral et professionnel auprès des pouvoirs publics.**

**La prescription étant quadriennale, les personnes touchées ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour tenter une action avec le soutien de l'association.**

En 2022, au-delà de ses efforts d'information et de sensibilisation auprès des professionnels, l'association a mis en place, avec le soutien des CRCC, une convention pour accompagner financièrement dans leur procédure les professionnels les plus impactés, et elle a également organisé le rapprochement et la fusion avec l'association CAC'INDEMN.

### BUREAU DE L'ASSOCIATION

**Vincent Baillot** : Président  
**Gilles Blanchard** : Secrétaire général  
**Olivier Boucherie** : Trésorier  
**Yann Chaker**  
**Pierre-Michel David**

Elle les accompagne dans leurs démarches, avec l'aide d'avocats et d'experts spécialisés, mobilisés par l'association, et notamment Maître Alexandre Riquier, avocat associé au sein du Cabinet Publica Avocats, Isabelle Dusart & Dominique Lévêque, experts-évaluateurs, rompus à l'exercice de l'évaluation des préjudices devant les juridictions.



## 3 questions à Alexandre Riquier

avocat associé chez Publica AVOCATS

### Quelle approche ?

L'engagement de la responsabilité de l'Etat à la suite de la réforme Pacte, qui a eu pour effet de relever les seuils d'audit légal, mais aussi d'en créer, ne peut pas permettre d'indemniser tous les CAC qui ont subi une perte de mandats PE. En revanche, dès lors que l'entrée en vigueur de cette réforme a entraîné une répartition inégale des charges publiques, en faisant peser sur certains professionnels des charges anormales par rapport à la généralité des CAC, ces professionnels les plus touchés doivent pouvoir prétendre à une indemnisation. L'approche est donc de porter, jusqu'à épuisement des voies de recours le cas échéant, les demandes des CAC les plus touchés pour qu'ils puissent bénéficier d'une juste indemnisation financière en raison des effets particuliers que cette réforme a eus sur eux.

### Quel profil ?

Les profils sont divers dès lors que les modalités d'exercice de la profession de CAC sont diverses. Un examen des profils les plus touchés, au cas par cas, est nécessaire. Cependant, les profils types sont généralement ceux qui, à titre individuel ou dans l'une de leurs sociétés, exercent exclusivement ou quasi-exclusivement des missions d'audit pour le compte de petites entreprises et perdent une majorité de leurs mandats et de leur chiffre d'affaires. Il peut également s'agir de ceux qui ont été contraints de céder leur société de CAC à un prix très inférieur aux usages de la profession en raison de l'intervention de la loi Pacte, notamment en fin de carrière.

### Quelles attentes ?

A ce jour, aucune décision relative à un dossier porté par l'association n'a encore été rendue par un tribunal administratif. Pour autant, l'association n'accompagnera pas de nouvelles demandes après le 31 décembre 2023 en raison du risque important que représente la prescription quadriennale dans ces dossiers. Il est donc attendu et déterminant que les CAC les plus touchés puissent se manifester et agir, dans les prochains mois, pour tenter d'obtenir une indemnisation devant la juridiction administrative.

maison  
de la  
mutualité

7 & 8 DEC  
2023

34<sup>e</sup> ÉDITION DES  
**ASSISES**

# ATTRACTIVITÉ RESSOURCES & COMPÉTENCES



CNCC  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES



# Les travaux de la profession

# Dans le contexte post-covid, une alerte sur la fragilisation du tissu économique des petites entreprises

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi PACTE, la CNCC a présenté en 2022 la deuxième édition de son baromètre sur le comportement des chefs d'entreprise face au relèvement des seuils de certification légale.

Ce baromètre analyse notamment le choix opéré par les chefs d'entreprise qui, une fois le mandat de certification légale arrivé à échéance, ne sont plus soumis à l'obligation de renouveler un commissaire aux comptes (environ 20 000 mandats suite à l'audit des comptes 2020). Il s'intéresse également aux raisons qui conduisent les chefs d'entreprise à faire le choix de nommer volontairement un commissaire aux comptes.

Le recul attendu de la présence du commissaire aux comptes auprès des petites entreprises se poursuit de manière progressive, dans une proportion légèrement supérieure à celle observée depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte. A l'issue des audits réalisés sur l'exercice 2020, plus de 10 500 mandats n'ont pas été renouvelés par les chefs d'entreprise du fait du relèvement des seuils, soit 52 % des mandats arrivés à échéance, contre 46 % à l'issue des audits réalisés sur l'exercice 2019.

## ÉVOLUTION DES MANDATS PE

**154 953**  
mandats PE 2019 pour  
**761,5M€** d'honoraires



Pour les CAC, l'audit légal des PE représente

**57%**  
des mandats

**27%**  
des honoraires perçus

30 000 mandats ont été perdus du fait du relèvement des seuils depuis 3 ans



**Fabrice Vidal**  
Président de la commission  
Marché PE

*La reconnaissance de l'utilité et de la compétence du commissaire aux comptes par les entreprises disposant d'un commissaire aux comptes permet un **renouvellement de près de 50 % des mandats arrivant à échéance**. Néanmoins, afin d'éviter une fragilisation du tissu économique lié au recul de notre présence, notamment dans les sociétés nouvelles, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir notre présence dans les petites entreprises. 🍷*

### Des facteurs de renouvellement bien identifiés en 2021, confirmés en 2022

Les dirigeants d'entreprise qui bénéficiaient déjà de la présence d'un commissaire aux comptes ont fondé leur décision de renouveler volontairement le mandat de certification légale sur la base d'une conviction : la mission du commissaire aux comptes constitue un atout et un facteur de réussite de leur projet.

Cette perception est également soutenue par l'étude des déclarations d'activité, qui montre que les chefs d'entreprise qui maintiennent volontairement la mission de certification choisissent à **89 %** de poursuivre avec le même cabinet. Cette dynamique joue, de fait, en faveur d'une préservation de la diversité des modes d'exercice de la profession.

### Les chefs d'entreprise font appel volontairement aux missions du commissaire aux comptes pour répondre à leurs besoins de confiance

La perception de la profession par les chefs d'entreprise évolue, en témoigne le nombre des nominations volontaires dans les petites entreprises (plus de 14 500 depuis 2018) et un appel croissant aux autres missions du commissaire aux comptes. Ce marché de la confiance prend corps à la lecture des données du baromètre 2022. Ainsi, plus d'un professionnel sur quatre a réalisé d'autres missions que la certification des comptes dans les petites entreprises, principalement des attestations (56 % de ces missions).

Ce constat est à mettre en regard de la mobilisation importante de la profession pour communiquer davantage sur la valeur ajoutée de ses missions auprès des chefs d'entreprise.



En 2022, la CNCC était à nouveau partenaire de l'opération Impact PME, en partenariat avec la CPME et BFM Business, pour faire la promotion de la valeur ajoutée du commissaire aux comptes auprès des petites et moyennes entreprises.



Retrouvez  
le baromètre 2022

760 signataires EIP

213 cabinets EIP

2 228 mandats EIP

# 2022, une année tournée vers **la durabilité**

**Le Département EIP s'appuie sur ses principaux comités que sont l'Exécutif EIP, le comité Audit EIP et le comité Comptable EIP ainsi que sur les commissions Banques et Assurances, afin de traiter des problématiques liées aux missions de contrôle des comptes dans les entités d'intérêt public.**



**Jean-Paul Thill**  
président du département EIP

*Les deux sujets majeurs pour la mandature, dans le monde EIP, sont **l'évolution de la revoyure de la réforme européenne de l'audit et le reporting non financier**, sur lequel il est urgent de se positionner.*

## Exécutif EIP

L'Exécutif EIP a poursuivi sur l'année 2022, les actions qu'il avait initiées en début de mandature, notamment en suivant les débats entourant les enjeux du reporting non financier (et en particulier la directive CSRD), en contribuant à la réponse à la consultation de la Commission européenne sur le reporting des entreprises, et en échangeant avec les instituts anglais (ICAEW) et allemand (IDW) au sujet de leur réforme en cours (White paper, Loi Wirecard). Il s'est également intéressé de façon plus ponctuelle aux obligations de tagging des annexes des comptes selon le format « ESEF » et à la représentation de la profession au niveau de l'Autorité des normes comptables (ANC), au projet de règlement sur les « Green Bonds », à la révision de la directive Solvency II et à la « Corporate Sustainability Due Diligence Directive ».

## Forums EIP

Le Département EIP a organisé deux Forums EIP en 2022 : Un Forum en juin avec une séquence spéciale relative aux mesures restrictives liées à la crise en Ukraine avec la participation de la Direction Générale du Trésor (MULTICOM 3), du H3C et du Cabinet Latham & Watkins. Un deuxième Forum en décembre, avec une séquence spéciale sur l'actualité Durabilité.



**Valérie Desclève**  
Présidente du comité Audit EIP

*Le contexte macro-économique avec **la situation en Ukraine et la crise de l'énergie, crée de fortes tensions** et donc des risques pour les entreprises, avec une possible recrudescence de faillites et de procédures d'alerte.*

## Comité Audit EIP

En 2022, les travaux du comité Audit EIP ont abouti à la publication de plusieurs communiqués afin d'aider les commissaires aux comptes dans la réalisation de leurs travaux, en lien avec la situation de conflit entre l'Ukraine et la Russie, les suites du COVID-19, la taxonomie environnementale et les déclarations de performance extra-financière, et les diligences du commissaire aux comptes relatives au macro-balisage des notes annexes des comptes consolidés IFRS selon le « règlement ESEF ». Le comité a également procédé à la mise à jour de la lettre de mission EIP et des lettres d'affirmation Comptes annuels et Comptes consolidés IFRS (semestriels et annuels).



**Pierre Phan Van Phi**  
Président du comité Comptable EIP

*Le comité s'est efforcé d'apporter des réponses aux professionnels sur les faits marquants de 2022 : les conséquences directes et indirectes de l'invasion de l'Ukraine et le renforcement de la **prise en compte des risques et opportunités liés au climat** dans les états financiers.*

## Comité Comptable EIP

En 2022 les travaux techniques du comité comptable ont notamment porté sur les impacts de la guerre en Ukraine et des conditions macro-économiques fortement dégradées dans les états financiers, la traduction comptable de diverses mesures gouvernementales liées à ce contexte (dispositif ARENH et ARENH+, encadrement des tarifs du secteur photovoltaïque, etc.), la prise en compte des risques climatiques dans les états financiers, l'application des décisions de l'IFRS IC et le suivi des problématiques d'application de la norme IFRS 16. Le comité a également travaillé sur la représentation de la profession au niveau de l'Autorité des normes comptables ainsi qu'au niveau d'Accountancy Europe et de l'EFRAG.



**Olivier Salustro**  
Président de la commission  
Évaluation

Le succès de la 10<sup>e</sup> édition de la journée de l'Évaluation **témoigne du rayonnement de la profession de commissaire aux comptes sur ce sujet d'intérêt majeur pour les entreprises et la vie économique.**

# La Journée de l'Évaluation

## fête son 10<sup>e</sup> anniversaire



**L'année 2022 a été marquée par un anniversaire important, celui de la Journée de l'Évaluation. La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, rejointe en 2021 par le Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables, propose chaque année aux professionnels, investisseurs et chefs d'entreprise de se retrouver à l'occasion d'une journée de conférences et d'ateliers dédiés à l'évaluation des entreprises.**



Pour cette édition, les débats en conférence plénière se sont concentrés sur deux sujets d'actualité : les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la valorisation des entreprises et la valorisation des start-up et entreprises en forte croissance.

Plus de 350 participants étaient réunis à Maison de la Chimie le 25 octobre. L'anniversaire de la journée était l'occasion de faire un pas de côté dans la programmation, avec une conférence inédite, prélude à la publication d'une note de l'Institut Messine (Think tank de la profession) : « *Aux origines de l'évaluation financière : une histoire de l'évaluation avant la finance moderne* ».



Télécharger le focus  
sur les enjeux de matérialité

### Travaux de la commission

Les groupes de travail de la commission Évaluation ont approfondi leurs travaux et réflexions dans le contexte post-COVID et en lien avec la guerre en Ukraine, deux « événements » à fort impact sur les pratiques des commissaires aux comptes en matière d'évaluation.

La mise à jour du guide professionnel sur le commissariat aux apports et à la fusion se poursuit également de manière progressive, avec la publication de fiches techniques thématiques. En parallèle, la commission a achevé en fin d'année la rédaction d'un guide sur l'évaluation des entreprises innovantes en forte croissance (start-up), mis à disposition des professionnels en février 2023.

Enfin, sujet d'avenir autant que de grande actualité, la commission poursuit ses réflexions sur la prise en compte des informations non financières et des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'évaluation des entreprises.

# Une nouvelle référence

## pour la nomination et la cessation des fonctions du commissaire aux comptes

**La commission des Études juridiques a poursuivi en 2022, avec l'appui du professeur Philippe Merle, agrégé des Facultés de droit, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas, le traitement de questions portant notamment sur l'application du dispositif « petits groupes » dans diverses situations capitalistiques, l'obligation d'établir des comptes consolidés, le secret professionnel et les conventions réglementées.**

Des questions inédites ont été traitées : les conséquences de l'annulation judiciaire de conventions réglementées ou d'élections de membres des organes de gouvernance

des entités contrôlées, les relations entre le commissaire aux comptes d'une entité sortie en cours d'exercice du périmètre de consolidation et l'auditeur de l'entité consolidante, l'impossibilité de renoncer à la désignation ponctuelle d'un commissaire aux comptes en cas d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans une société commerciale qui n'a pas de commissaire aux comptes chargé d'en certifier les comptes.

### Application de la loi 3DS

Des lois publiées en 2022 ont nécessité l'élaboration d'une doctrine par la Commission. Il en est ainsi, par exemple de la loi du 21 février 2022 relative « à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » pour ce qui concerne la mission du commissaire aux comptes dans les sociétés d'économie mixte locale.



**Patrice Dang**  
Président de la commission  
des Études juridiques

*Le droit est depuis toujours **une composante majeure de la mission légale** du commissaire aux comptes. Il l'enrichit et la distingue dans le panorama des auditeurs européens. Si la doctrine juridique de la CNCC concerne en premier lieu le droit des sociétés, elle s'intéresse aussi aux nouveaux enjeux de la durabilité.*



### Nouvelle édition de l'étude juridique relative « à la nomination et la cessation des fonctions du commissaire aux comptes »

L'année a été marquée par la publication, en juin 2022, d'une refonte complète de l'étude juridique relative à « la nomination et la cessation des fonctions du commissaire aux comptes ». Cette dernière permet d'appréhender les règles et conditions relatives à la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes. Elle intègre les nombreuses modifications intervenues avec la réforme européenne de l'audit et la loi PACTE de 2019 ainsi que la doctrine la plus récente de la CNCC. Cette étude est disponible sur la boutique en ligne de la CNCC.

# Une commission experte

## pour examiner les nombreuses problématiques sectorielles et éclairer la pratique des professionnels

**La commission des Études comptables poursuit ses travaux en matière de doctrine afin de répondre aux problématiques concrètes rencontrées par les commissaires aux comptes.**

Parmi les questions posées, tant pour l'établissement des comptes annuels que des comptes consolidés, de nombreuses problématiques sectorielles ont été examinées en 2022 notamment dans les Associations, les Fondations, les Fondations reconnues d'utilité publique (dons, legs, dotations, dévolution, contributions financières), les EHPAD, le logement social, les Clubs sportifs etc.

La commission a ainsi confirmé que les associations ne pouvaient pas bénéficier des simplifications de présentation des comptes annuels ni de la dispense d'établissement de l'annexe prévues pour les petites entreprises et les micro-entreprises.

Plus particulièrement cette année, la commission des Études comptables a également analysé plusieurs problématiques d'application identifiées par les professionnels concernant le nouveau règlement sur les comptes consolidés entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (subventions d'investissement, autres fonds propres, présentation du CIR, opérations de restructurations, caractère prescriptif du modèle des états de synthèse consolidés, ...).

Jean-Charles Boucher, Président de la commission des Etudes comptables, a animé 13 conférences/

webinaires sur l'actualité comptable, notamment lors des universités d'été organisées par les régions et lors des Assises pour partager les travaux et les réflexions de la commission dans les territoires, au plus près du terrain. Plus de 2 000 professionnels ont participé à ces événements.

### Des nouvelles de l'Autorité des Normes Comptables

Grâce à la démarche initiée par la commission des Etudes comptables sur les problématiques identifiées relatives à la première application du nouveau règlement n°2020-01 relatif aux comptes consolidés, l'ANC a publié en mai 2022, la Recommandation n°2022-02 qui apporte une réponse à certaines des problématiques soulevées.

Le 4 novembre, l'ANC a publié le règlement relatif à la modernisation des états financiers (règlement en cours d'homologation) qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une application anticipée possible.

À noter également que la commission contribue toujours activement à plusieurs groupes de travail de l'ANC.



Jean-Charles Boucher  
Président de la commission  
des Études comptables

*L'adaptation aux situations sectorielles, la prise en considération des problèmes particuliers des entreprises rencontrés par les professionnels et l'évolution des textes légaux conduisent notre institution à devoir pérenniser la production et la promotion d'une doctrine comptable. Tous ces travaux contribuent aux développements des normes comptables, aux côtés du normalisateur, même si le prochain chantier important de normalisation sera celui de l'information extra-financière.*



Anne-Marie Lavigne  
Présidente du comité des Normes professionnelles

**J'aurai toujours eu à cœur, avec le CNP, d'enrichir la doctrine de la CNCC pour répondre aux besoins des confrères. Présidente du CNP depuis 2010, je passe maintenant le flambeau à Isabelle Tracq-Sengeissen.** »

# Une doctrine au plus près des besoins des professionnels et des exigences de l'actualité

## Des publications techniques au cœur de l'actualité

Sur 26 publications rédigées par le comité des Normes professionnelles (CNP) en 2022, 60 % portent sur des sujets qui ne figuraient pas au programme de travail défini en début d'année. Le CNP remplit ainsi pleinement sa mission au service de la profession en apportant une réponse rapide aux besoins immédiats des confrères. Ainsi, les avis techniques relatifs aux attestations « coûts fixes » ou « énergie (gaz/ électricité) » ont permis de publier « en temps réel » des éléments de doctrine à l'attention des professionnels. Le CNP a poursuivi en parallèle ses chantiers de fond, notamment de mise à jour de la doctrine de la profession (notes d'information, avis techniques notamment).

## Travaux de la Commission Paritaire CNCC-H3C

Les travaux de la Commission Paritaire CNCC-H3C, chargée d'élaborer les projets de normes, se sont poursuivis, notamment au sujet des deux normes de Déontologie homologuées en mars 2023. Il s'agit des premières normes sur ce sujet. Elles ont pour objectif de sécuriser les acceptations de missions des commissaires aux comptes, tant dans le cadre de la certification des comptes que dans celui des missions ouvertes par la loi PACTE. Elles apporteront également des éléments permettant de mettre en œuvre et de documenter l'approche usuellement appelée « risques et sauvegardes ».



Isabelle Tracq-Sengeissen,  
Présidente du comité des Normes  
professionnelles

**Je suis très heureuse de prendre la Présidence du comité des Normes professionnelles. Avec l'ensemble de ses membres, nous poursuivrons notre mission d'élaboration de doctrine à l'attention de la profession sur les sujets d'actualité.** »

## Et pour 2023...

Le CNP continue ses travaux d'élaboration de doctrine : rapport d'audit contractuel, mise à jour des Notes d'information V (Valeurs Mobilières), Prospectus, soutien aux groupes de travail sectoriels, avec en toile de fond les sujets Durabilité.

La Commission Paritaire, quant à elle, a lancé le chantier de révision des NEP 315 et 330 (approche par les risques et mise en œuvre des procédures d'audit), en s'attachant notamment à la convergence avec les normes internationales d'audit correspondantes.

# Éthique Professionnelle :

## deux nouvelles normes de déontologie

Outre les travaux de réponses aux questions de confrères, la commission d'Éthique professionnelle a réalisé un travail d'analyse des décisions disciplinaires publiées par le H3C afin de mesurer les conséquences du non-respect des principes de comportement et de mettre en exergue des points de vigilance dans l'acceptation et l'exercice des missions.

Ces décisions disciplinaires mettent en évidence l'importance du comportement (atteinte à l'honneur et à la probité), le non-respect du code de déontologie (auto-révision et conflits d'intérêts sans mesure de sauvegarde efficace) ou le non-respect des normes d'exercice professionnel et des obligations légales de constitution et de conservation des dossiers.



Atelier de la commission d'Éthique professionnelle

## #Outils

*La commission a mis des outils à disposition des commissaires aux comptes afin de les aider dans l'exercice de leurs missions.*

- FAQ CEP
- Les chroniques de la CEP
- Les fiches de décryptage du code de déontologie
- Les arbres de décision « J'y vais, j'y vais pas »
- Les questionnaires d'acceptation de mission
- Etc.

### Normes de déontologie

En tant que présidente de la commission d'Éthique professionnelle, Isabelle Sapet a été auditionnée à deux reprises par la commission paritaire lors de ses travaux sur les normes de déontologie. Des fiches de décryptage de ces deux normes homologuées au mois de mars 2023 sont en cours de préparation.



**Consulter les  
deux normes  
homologuées**



**Isabelle Sapet**  
Présidente de la commission  
d'Éthique professionnelle

*En 2023, la commission va s'atteler à réviser la doctrine Éthique de la Compagnie à la lumière des normes de déontologie. »*

# Le commissaire aux comptes :



## premier corps de contrôle légal des associations, fondations et fonds de dotation

**Les commissaires aux comptes représentent le premier corps de contrôle externe des associations, fondations et fonds de dotation en France, avec plus de 28 000 mandats de commissariat aux comptes dans ce secteur.**

Dans les faits, ce sont plus de 5 200 signataires personnes physiques ou personnes morales et près de 15 à 20 000 auditeurs qui tous les ans sillonnent les territoires pour contrôler les entités du secteur. Le budget de fonctionnement cumulé de ces entités représente 114 milliards d'euros. C'est la raison pour laquelle la CNCC renforce encore et toujours sa coopération avec les acteurs publics en charge de la régulation de ce grand secteur de l'économie sociale et solidaire.

Avec le ministère de l'Intérieur, le Bureau des associations et fondations, le Bureau central des cultes et la Direction des libertés publiques, la CNCC travaille sur la mise en application de la loi confortant le respect des principes de la République. Sont notamment visées les associations subventionnées et celles ayant une activité culturelle. La CNCC a préparé un webinar sur ce sujet avec les représentants des grandes religions en France.

La CNCC a également renforcé ses liens avec la 6<sup>ème</sup> chambre de la Cour des comptes et la Direction générale de la cohésion sociale dans le cadre de travaux sur les réglementations relatives à la transparence des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Enfin, le travail pédagogique sur la réglementation applicable aux entités faisant appel à la générosité du public s'est appuyé sur une collaboration fructueuse avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Les nombreux groupes de travail - Clubs Sportifs, CFA, Organismes de formation, OPCO/FAF mais aussi CARPA, Secteur cultuel, Fiscalité, Prévention des difficultés, Doctrine comptable, Appel à la générosité du public, Médico-social et Publication - témoignent de l'énergie qui anime les 77 consœurs et confrères de cette commission.



**François Jégard**  
Président de la commission  
Associations & Fondations

*Plus que jamais les commissaires aux comptes jouent, dans le secteur de l'ESS, leur rôle de tiers de confiance, tant vis-à-vis des dirigeants d'associations ou de fondations pour les aider à maîtriser la réglementation souvent complexe applicable à leurs entités, que des régulateurs pour donner aux cadres juridiques publiés le pragmatisme nécessaire à leur bonne application. 📌*

*La secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Sarah El Haïry, était présente à l'occasion de la Journée nationale des associations, fondations et fonds de dotation du 1<sup>er</sup> février 2022.*



# La certification des comptes

## à portée de main des collectivités

**L'expérimentation visant à établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local qui a été prolongée pour l'année 2023, a fait l'objet d'un bilan par la Cour des comptes dans un rapport publié en janvier dernier. C'est l'occasion pour la CNCC de partager son propre retour d'expérience.**



**Bruno Gérard**  
Président de la  
commission Secteur  
public de la CNCC

*Les collectivités expérimentatrices, par leur engagement, ont réalisé des progrès significatifs dans la démarche de certification car elles y voient, loin d'un exercice d'esthétique comptable, une occasion de mobiliser l'ensemble des équipes et des directions dans une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne et d'une meilleure maîtrise des risques.*

À l'heure où les collectivités voient leur rôle renforcé, leurs champs de compétences élargis et leur accès au financement privé rendu possible, la qualité des comptes des administrations publiques constitue un enjeu majeur de transparence de l'action locale, d'optimisation de leur gestion financière et de maîtrise de leurs risques. La présence d'un commissaire aux comptes auprès d'elles contribue notamment à l'amélioration des procédures de contrôle interne et au renforcement de la fiabilité des informations sur lesquelles s'appuient leurs prises de décisions dans la conduite de l'action locale.

**La CNCC se prononce en faveur de la poursuite de la dynamique de certification, et de son instauration à court terme pour les collectivités les plus significatives.**

La dynamique créée par l'expérimentation ayant donné lieu à un investissement important de la part de tous les acteurs impliqués, à commencer par les collectivités candidates, la CNCC recommande de capitaliser sur cette trajectoire en instaurant rapidement la certification des comptes. L'institution s'est également prononcée en faveur d'une extension progressive de la certification aux régions, aux départements et aux autres collectivités les plus significatives dans les trois ans à venir, en insistant sur la nécessité d'une préparation et d'un accompagnement.

**Des recommandations pour assurer la réussite de l'instauration de la certification**

La CNCC a identifié un certain nombre de points d'attention appelant la mise en place de mesures pour accompagner l'instauration de la certification et assurer sa réussite. Elle les a partagés à l'occasion d'un point presse organisé le 5 juillet 2022 :

- La mise en place d'une instance intermédiaire entre l'ordonnateur, le comptable public et l'organe délibérant, afin de fluidifier et d'enrichir la communication avec les commissaires aux comptes au cours de leur mission.
- L'adaptation du calendrier de la gouvernance des comptes, en particulier pour permettre la prise en compte de toutes les demandes d'ajustements des commissaires aux comptes.
- La mise en place d'un comité spécialisé pour les collectivités qualifiées d'EIP en raison de leur recours aux financements sur les marchés, afin de respecter les obligations propres à ce statut.
- La poursuite de la modernisation de l'instruction comptable M 57.

Ces orientations ont été reprises dans une note adressée récemment à la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, répondant à sa demande de retour de notre expérience nourrie de presque trois années d'expérimentation.

# Banque & Assurance :

## en route vers l'application de la CSRD

**Le secteur financier est au cœur du Green Deal européen et notamment de l'Accord de Paris. Ce dernier dispose en effet, à l'article 2.1.c), qu'il faut rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». Les banques et les organismes d'assurance sont donc directement concernés par cet objectif. Dans ce cadre, les commissions Banque et Assurance de la CNCC travaillent de concert avec leurs organisations professionnelles pour traiter des questions soulevées par la mise en œuvre des nouveaux reportings de Durabilité.**



**Laurence Dubois**  
Présidente de la commission Banques

*La transposition prochaine de la directive CSRD mobilise l'ensemble de la profession avec une évolution significative attendue des reportings de durabilité. Dans le même temps, les facteurs de risque climatique deviennent une composante incontournable de nombreuses estimations comptables. Dans ce cadre, la commission Banques s'est attachée à **partager ses réflexions sur les impacts des facteurs de risque climatique** pour les établissements de crédit sur la démarche d'audit. Elle échange de manière régulière avec les différentes parties prenantes (FBF, ACPR, AMF) pour favoriser une application réussie et pertinente de la Taxonomie et de la nouvelle directive CSRD sur le reporting de durabilité. 🌱*

## focus Banque

### Un premier cadre pour les indicateurs de durabilité

En avril 2022, la commission Banques a livré ses premières réflexions sur les conséquences, sur la démarche d'audit du commissaire aux comptes, des impacts des facteurs de risque climatique pour les établissements de crédit. Fruit de nombreuses réunions de travail, ce document rappelle la nécessité de prendre en compte les facteurs de risque climatique aux différentes étapes de la mission d'audit. En complément, il met en lumière les spécificités sectorielles que sont les caractéristiques des prêts et obligations verts, les pertes attendues sur les risques de crédit et la valorisation des instruments financiers, à l'aune de l'enjeu climatique.

Parallèlement, le groupe de travail Durabilité de la commission Banques a instauré un cadre d'échange fructueux avec les différentes parties prenantes pour traiter des principales questions soulevées par l'application, par les établissements de crédit, du reporting d'éligibilité en 2023.



**Francine Morelli**  
Présidente de la commission Assurances (jusqu'en janvier 2023)

*Chaque année, la commission Assurances s'attache à communiquer aux commissaires aux comptes des **organismes d'assurance les points clé de l'arrêté.** En 2022, ce travail a été présidé conjointement avec Bénédicte Vignon qui me succède à la Présidence de la commission Assurances. Je lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions !*

## focus Assurance

### **Une synthèse détaillée pour mieux comprendre les textes relatifs à l'information sur la durabilité et des outils pratiques pour les professionnels**

Dans un contexte économique marqué par l'inflation, la volatilité des marchés et la guerre en Ukraine, la note relative à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance pour l'exercice 2022 s'est attachée à rappeler les points d'attention qui découlent de ce contexte particulier. Les principales actualités comptables, prudentielles et normatives sont par ailleurs évoquées, dans la continuité des années précédentes.

Cette note se fait également l'écho des deux outils développés par la commission à destination des commissaires aux comptes du secteur de l'assurance, dans le cadre de la transposition prochaine de la CSRD. Le premier présente un tableau de synthèse facilitant la compréhension des différents textes relatifs à l'information sur la durabilité. Le second est un outil d'aide à la compréhension des données d'organismes d'assurance en lien avec la Durabilité. Voici donc les deux premiers jalons posés sur la route menant à l'audit des données de durabilité !

À noter également un changement de présidence, Bénédicte Vignon succédant à Francine Morelli pour conduire les travaux de la commission Assurances.



**Bénédicte Vignon**  
Présidente de la commission Assurance  
(à compter de janvier 2023)

*La note Assurances émise par la commission Assurances est particulièrement attendue par les commissaires aux comptes mais également par les organisations professionnelles du secteur de l'assurance qui la considère comme **un outil très complet et très précieux pour leurs adhérents.** J'en profite pour saluer le travail accompli par Francine Morelli à la Présidence de la commission, au cours d'années riches en actualité pour le secteur de l'assurance !*



Emmanuel Daum  
Président de la commission  
Coopération Agricole

*Le commissaire aux comptes  
démontrera, une fois de plus, son utilité,  
lors la **mise en œuvre par  
les coopératives agricoles  
de la provision** pour engagement  
de soutien des coopérateurs face  
aux aléas agricoles.*

## Une commission mobilisée aux côtés des commissaires aux comptes face à une actualité dense du secteur agroalimentaire

### En 2022, la commission de la Coopération agricole a poursuivi l'accompagnement des commissaires aux comptes dans la mise en œuvre de l'intervention EGALIM 2.

À l'automne, la CNCC a rencontré les pouvoirs publics (le ministère de l'Agriculture et la DGCCRF) et les organisations professionnelles afin de dresser un bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la loi EGALIM 2 dans le contexte inflationniste particulier et d'en tirer les enseignements et bonnes pratiques pour les négociations à venir.

L'intervention post-négociation du tiers indépendant ayant été jugée trop tardive, une attestation portant sur la part de l'évolution résultant des matières premières agricoles, établie dès le début des négociations a été jugée plus pertinente. Cette position a été portée par le médiateur des relations commerciales agricoles qui a pu faire valoir son point de vue, lors de la réunion annuelle organisée par la commission Coopération agricole. Cette « pré-attestation » est prévue à l'article 4 de la proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des français en produits de grande consommation. En 2023, la commission de la coopération agricole s'investira auprès du CNP pour la mise à jour de l'avis technique EGALIM 2.

La commission est, également, intervenue auprès du ministère de l'agriculture et de FranceAgriMer concernant le dispositif d'indemnisation des entreprises touchées indirectement par l'épisode de gel survenu du 4 au 14 avril 2021 et plus particulièrement

200

*Commissaires aux comptes  
ont suivi le webinaire du 18  
novembre sur l'actualité 2022  
des coopératives agricoles*

l'attestation du tiers de confiance pour laquelle un modèle est mis à disposition par FranceAgriMer. Les représentants de la Commission leur ont rappelé la doctrine constante de la CNCC en matière d'attestation.

L'année 2022 a également été marquée par la possibilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une coopérative agricole de constituer une provision pour engagement de soutien des coopérateurs face aux aléas agricoles selon des modalités de constitution et de reprise fixées préalablement dans le règlement intérieur. A la suite de la publication de l'avis du HCCA, le 16 décembre 2022, la commission de la Coopération agricole est intervenue en appui du CNP sur la rédaction d'un communiqué relatif aux points de vigilance liés à cette provision et à leurs impacts sur la mission légale du commissaire aux comptes.

# Une année de rayonnement

## pour les instituts français



**La DIPAC, département conjoint de l'Ordre et de la Compagnie en charge des affaires européennes et internationales, a cette année été au cœur de l'action internationale de la profession.**

### Une délégation française au Congrès mondial de la profession comptable

En novembre, une délégation du bureau national de la Compagnie s'est rendue à Mumbai en Inde dans le cadre du congrès mondial de la profession comptable qui se tient tous les 4 ans.

Ayant pour thème « Construire la confiance en permettant la durabilité », ce congrès a démontré le rôle majeur que la profession comptable joue à travers le monde au service de l'intérêt général et d'une économie plus durable.

### Organisation de la conférence de Paris sur l'audit des sociétés moins complexes (LCEs - Less Complex Entities)

La DIPAC a organisé en mai dernier, conjointement avec l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board - le comité international de normalisation de l'audit), la 3<sup>e</sup> conférence de Paris sur l'audit des entités moins complexes.

L'édition 2022 de la Conférence de Paris a réuni physiquement 60 participants et plus de 80 participants à distance, régulateurs, professionnels en exercice, normalisateurs et fédérations internationales (IAASB, IESBA, PIOB, FIDEF, PAFA, Accountancy Europe, EFAA, Edinburgh Group, Fédération des Nordiques...) de plus de trente pays. Elle a permis de recueillir la position des parties prenantes sur les derniers points qui empêchaient la finalisation du projet de norme et de la relancer. Elle a également porté un message fort sur l'utilité de l'audit et de l'auditeur dans les petites entreprises.

### Réponse au questionnaire de la Commission Européenne sur la réforme du reporting des entreprises

A l'échelon européen, la CNCC a répondu en février 2022 au questionnaire de la Commission européenne sur l'amélioration du reporting des entreprises. Ce questionnaire portait sur les trois piliers du reporting des entreprises que sont la gouvernance et le contrôle interne des entreprises, l'audit légal et la supervision publique (de l'audit d'une part et des émetteurs d'autre part).

L'occasion pour la CNCC de réaffirmer qu'afin de protéger les investisseurs, il est nécessaire de renforcer les trois piliers qui soutiennent la qualité et la fiabilité de l'information publiée par les entreprises (gouvernance d'entreprise, audit légal, supervision publique). Elle a également réaffirmé auprès de la Commission européenne la pertinence et l'importance du modèle du co-commissariat aux comptes en France.



**Yannick Ollivier**  
Président de la CNCC

*En analysant les critères de la complexité pour élaborer une norme dédiée, l'IAASB reconnaît que la taille d'une entité n'est pas le seul facteur de sa complexité. C'est une position que nous portons avec force auprès de nos autorités depuis de nombreuses années ; partout où il y a de la complexité il faut de l'audit. 🗨️*



### Jean Bouquot, élu vice-président de l'IFAC

Jean Bouquot, président de la CNCC de 2017 à 2020, a été élu à l'unanimité Vice-Président de l'IFAC (International Federation of Accountants) en novembre dernier lors de l'Assemblée générale de l'organisation.

Un témoignage du rayonnement international de la profession française !



# Un pas de côté pour penser **les enjeux de transparence et de confiance** au cœur des débats économiques et de société

**En 2022, l'Institut Messine, think tank adossé à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a supervisé l'édition de trois publications originales.**

## Mars 2022

**La confiance à l'ère du numérique :  
cinq problématiques, six regards**

Les économistes voient dans la confiance l'un des ingrédients de la croissance. Il faut dire que la confiance est la condition préalable à tout échange économique. L'économie numérique et la numérisation de nos sociétés en général n'y font pas défaut. C'est pourquoi l'Institut Messine a voulu explorer plus spécifiquement le thème de la confiance à l'ère de la révolution numérique dans ce recueil. Depuis leurs postes d'observation particuliers, six personnalités (entrepreneur, spécialiste du cyber, commissaire aux comptes, expert de la transformation des métiers du conseil, journaliste, essayiste...) éclairent les bouleversements et les enjeux posés par le numérique pour la confiance.

## Octobre 2022

**Quelles réformes engager  
en priorité ?**

Sous un nouveau format court inédit, l'Institut Messine a proposé en 2022 une « contribution au débat public ». Quelques mois après les élections présidentielle et législative, il suggère à l'exécutif, mais aussi bien sûr au Parlement et, au-delà, à l'opinion, des priorités d'action identifiées à partir des critères essentiels à ses yeux.



## Novembre 2022

**Aux origines de l'évaluation  
financière : une histoire  
de l'évaluation avant la finance  
moderne**

Cette note expose, dans un cadre chronologique et à grand renfort d'exemples d'application, plusieurs concepts parmi les plus significatifs de l'histoire de la valorisation, en retraçant le mouvement d'ensemble de leur perfectionnement jusqu'au seuil de l'apparition des marchés financiers, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a été présentée à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Journée de l'Évaluation organisée par la CNCC.

*2022 a été **une année particulièrement riche** pour l'Institut Messine qui, à travers une diversité de formats, continue d'offrir un regard singulier sur les enjeux économiques de notre époque, à l'aune des **valeurs essentielles** que sont la confiance et la transparence.*



**Michel Léger**  
Président de l'Institut  
Messine

# Parties prenantes et contacts utiles

## Accountancy Europe

Avenue d'Auderghem 22/28/8  
1040 Bruxelles, Belgique  
+32 2 893 33 60  
accountancyeurope.eu

## ACPR

### Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4, Place de Budapest - CS 92459  
75436 PARIS CEDEX 09  
acpr.banque-france.fr

## ACTEO

55, avenue Bosquet  
75007 Paris  
acteo.org

## AFAI

### Association française de l'audit et du conseil informatiques

3, rue du Colonel Moll  
75017 Paris  
01 40 08 47 81  
afai.fr

## AFC

### Association francophone de comptabilité

200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
afc-cca.com

## AFEP

### Association française des entreprises privées

11, avenue Delcassé  
75008 Paris  
01 43 59 65 35  
afep.com

## AMF

### Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02  
01 53 45 60 00  
amf-france.org

## ANC

### Autorité des normes comptables

5, place des Vins de France  
75573 Paris Cedex 12  
anc.gouv.fr

## ANECS

### Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires

CJEC  
Club des jeunes experts-comptables  
et commissaires aux comptes  
92, rue de Rivoli  
75004 Paris  
01 42 72 73 72  
aneecs.aneecs-cjec.org

## ANSSI

### Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

51, boulevard de la Tour-Maubourg  
75700 Paris 07 SP  
01 71 76 85 85  
ssi.gouv.fr

## CAVEC

### Caisse d'assurance vieillesse des experts- comptables et des commissaires aux comptes

48 bis, rue Fabert  
75007 Paris  
cavec.fr

## CCEF

### Compagnie des conseils et experts financiers

6, avenue Mac Mahon  
75017 Paris  
ccef.net

## CIP National

### Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises

200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
01 44 15 60 00  
cip-national.fr

## CPF

### Centre des professions financières

6, avenue Mac-Mahon  
75017 Paris  
01 44 94 02 55  
professionsfinancieres.com

## CPME

### Confédération des petites et moyennes entreprises

10, Terrasse Bellini  
92806 Puteaux Cedex  
01 47 62 73 73  
cpme.fr

### Conférence générale des juges consulaires

1, quai de Corse  
75181 Paris Cedex 04  
01 44 32 83 47  
tribunauxdeccommerce.fr

## CNIL

### commission nationale de l'informatique et des libertés

3 place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07  
01 53 73 22 22  
cnil.fr

## CNOEC

### Conseil national de l'ordre des experts-comptables

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75680 Paris Cedex 14  
01 44 15 60 00  
experts-comptables.fr

## Droit et commerce

72, avenue du Docteur Arnold Netter  
75012 Paris  
01 46 28 38 37  
droit-et-commerce.org

## ECR

### Fédération des experts-comptables et commissaires aux comptes retraités

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
06 07 51 93 11  
experts-comptables-retraites.fr

## ENM

### Ecole nationale de la magistrature

3ter, quai aux fleurs  
75004 Paris  
01 44 41 88 20  
enm.justice.fr

## EPITA

### École des ingénieurs en intelligence informatique

14-16, rue Voltaire  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 44 08 01 01  
epita.fr

## FIDEF

### Fédération internationale des experts-comptables et commissaires aux comptes francophones

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
fidef.org

## H3C

### Haut conseil du commissariat aux comptes

104, avenue du Président Kennedy  
75016 Paris  
01 80 40 75 00  
h3c.org

## IAASB

### International auditing and assurance standards board

529, 5<sup>th</sup> Avenue  
New York, New York 10017  
+1 (212) 286-9344  
iaasb.org

## IFA

### Institut français des administrateurs

11 bis, rue Portalis  
75008 Paris  
01 80 05 62 20  
ifa-asso.com

## IFAC

### International federation of accountants

529, 5<sup>th</sup> Avenue  
New York, New York 10017  
+1 (212) 286-9344  
ifac.org

## IFACI

### Institut français de l'audit et du contrôle internes

98 bis, boulevard Haussmann  
75008 Paris  
01 40 08 48 00  
ifaci.com

## Institut Messine

Immeuble Jour  
200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
institutmessine.fr

## MEDEF

### Mouvement des entreprises de France

55, avenue Bosquet  
75007 Paris  
01 53 59 19 19  
medef.com

## XBRL France

### eXtensible Business Reporting Language

200-216, rue Raymond Losserand  
75014 Paris  
xbrlfrance.org

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,  
**bâtisseurs d'une société de confiance**



**[www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)**

200/216 rue Raymond Losserand  
CS 70044 75680 Paris Cedex 14  
+33 (0)1 44 77 82 82